



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Mercredi 28 mars 2018

Le vingt-huit mars deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 20 mars 2018, s'est réuni Salle du Conseil municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Étaient présents :

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan à partir de 20h47, MASSÉ Elodie à partir de 20h35, LUC Nadine à partir de 20h24, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, GUINERY Annick, MORO Christiane, ATHÉA Bernard, CATOIRE Marion, DUPUY Gilles, LEROY Sylvie, NEUVILLE Christophe, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, MELY Laurent à partir de 20h32, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, PERYAGH Yves, OSTERMEYER Sushma, BRIENNON Jean Marc, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, BARON Monique.

Étaient représentés :

M. H. AOUMMIS	mandat à M. P. DIGUET jusqu'à 20h47
Mme A.M. ARNAUD	mandat à Mme C. DESPRES
Mme N. LUC	mandat à Mme C. BELLIER jusqu'à 20h24
M. B. BOIVIN	mandat à Mme N. BRAHIMI
Mme A. BLOUIN-VALENTIN	mandat à M. A. ID ELOUALI
M. L. GILLERY	mandat à Mme A. GUINERY
M. L. MELY	mandat à M. P. HERVY jusqu'à 20h32
Mme M. SALIM	mandat à M. T. PANETTA

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LEONCE

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2018.....	4
FINANCES.....	5
→ 1. Vote du budget primitif 2018 : budget principal de la commune.....	5
→ 2. Vote du budget primitif 2018 : budget annexe des parkings	32
→ 3. Vote des taux d'imposition 2018.....	33
HABITAT	33
→ 4. Approbation de la convention entre la Ville et Valophis habitat pour le relogement temporaire des ménages de l'immeuble sis 4 square/avenue Anatole France, suite à l'incendie du 10 janvier 2018.....	33
RESSOURCES HUMAINES	34
→ 5. Modification du tableau des effectifs du personnel communal	34
DEVELOPPEMENT DURABLE	34
→ 6. Approbation de la convention avec l'association Au fil de l'eau pour la reconduction d'un passeur de rives en 2018	34
→ 7. Rénovation énergétique des copropriétés : convention d'application du dispositif Ecocités - subvention des travaux	35
COMMERCES – MARCHES FORAINS.....	35
→ 8. Approbation de la convention de partenariat entre l'Association pour la Valorisation des Entreprises et des Commerces Choisyens et la Ville de Choisy-le-Roi	35
→ 9. Approbation de la convention de partenariat entre l'Association des Citoyens, Artisans et Commerçants Choisyens et la ville de Choisy-le-Roi.....	36
→ 10. Attribution d'un mandat spécial à Madame Malika Benkahla dans le cadre du projet solidarité "Avec elles, on bâtit le rêve d'une patrie" MISSION SIDI BOUZID TUNISIE 19 au 23 avril 2018.....	36
→ 11. Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Laurent MELY dans le cadre du projet de solidarité " Réalisation d'un parc environnemental et de loisirs en Palestine" - Mission Camp d'Al Far'A du 22 au 28 avril 2018	38
DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ	39
→ 12. Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association Citoyenneté entraide solidarité et la Ville de Choisy-le-Roi pour la mise en place de la permanence d'accès aux droits	39
→ 13. Subvention aux associations locales pour un transport collectif : 2ème répartition.....	39

RENOVATION URBAINE	39
→ 14. Quartier sud : souhait de voir se réaliser l'enfouissement des lignes à haute tension Arrighi-Chevilly et Chevilly-Villeneuve-Saint-Georges entre les pylônes 29 et 32.	39
ADMINISTRATION GENERALE.....	44
→ 15. Rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)	44
→ 16. Rapport annuel 2016 du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communications (SIPPEREC).....	44
→ 17. Rapport annuel 2016 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)	46
→ 18. Rapport annuel 2016 du Service public délégué de Chauffage Urbain des villes de Choisy-le-Roi/ Vitry-sur-Seine (SICUCV).....	47
→ 19. Don de la commune à la délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix-Rouge française	47
→ 20. Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'EPA ORSA.....	47
→ 21. Compte-rendu des décisions L 2122.22	47
VŒUX	49
→ Vœu sur la privatisation de l'aéroport d'Orly	49
→ Vœu sur la situation en Syrie (<i>intitulé exact non mentionné</i>).....	50

La séance est ouverte à 19h40 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

→ **Désignation du secrétaire de séance**

M. le Maire : Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose que Madame Vanessa Léonce soit notre secrétaire de séance, comme chaque fois.

(Mme Vanessa Léonce est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ **Appel**

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

→ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2018**

M. le Maire : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2018 avec la convocation pour celle-ci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Vous avez reçu aussi l'ordre du jour. Conformément à la réunion des présidents de groupes, différents points ont été modifiés ou ajoutés, à savoir une délibération supplémentaire concernant l'évolution du statut notamment de l'EPA ORSA et le fait que nous avons à désigner des représentants, en particulier un suppléant au sein de cette instance. Il y a aussi la modification des conventions avec deux associations des commerçants de la ville.

A également été mis sur table le dépôt du règlement intérieur qui fait suite au dernier Conseil municipal et aux décisions que nous avons prises. Vous avez vu qu'il était sous forme d'un livret qui sera notre référence.

Il y a enfin deux vœux qui ont tourné dans les groupes et qui seront présentés en fin de séance.

Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Je n'en vois pas.

Avant de démarrer notre ordre du jour, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, nous allons, une fois encore malheureusement, rendre hommage à des compatriotes.

Crimes épouvantables, horreur absolue, atrocité révoltante, autant de mots pour faire part de notre indignation. Hommage à Mireille Knoll. Vous le savez, une marche se déroule actuellement à Paris. L'assassinat sauvage et profondément honteux de Mireille Knoll, une octogénaire, révèle la pire des lâchetés et nous insupporte collectivement. Nous ne pouvons pas ne pas dénoncer les stéréotypes qui seraient à l'origine de cet homicide volontaire.

Hommage aussi aux victimes de l'attentat de Trèbes, Jean Mazières, Christian Medvès et Hervé Sosna, ainsi que le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, tous les quatre lâchement assassinés.

Une nouvelle fois, l'obscurantisme, la haine et la folie meurtrière ont frappé. Une nouvelle fois, un lâche a assassiné des innocents en se réclamant d'une religion qui ne lui réclamait rien.

Je veux souligner le courage et l'abnégation du lieutenant-colonel Beltrame, qui a tout fait pour protéger les otages du supermarché, et cela au péril de sa vie. Permettez-moi également d'avoir une pensée pour l'un des membres de sa famille, sa belle-sœur, employée communale.

L'unité nationale autour des valeurs de la République et le rassemblement contre l'obscurantisme sont nécessaires. Il faut combattre toutes les formes d'intégrisme, de refus des différences, de tentatives d'imposer sa volonté à tous. Les discours de haine, pour combattre la haine, sont évidemment à proscrire. Ce sont les lois de la République, et uniquement elles, qui délimitent et guident le cadre de notre vivre-ensemble. Cela nous appelle, nous, élus démocrates, républicains, devant ces crimes épouvantables, à être unis, à être rassemblés. L'heure n'est pas à la division ni aux polémiques, mais à être dans une véritable solidarité nationale.

En hommage aux victimes, je vous demande donc de bien vouloir respecter quelques instants de silence.

(Les personnes présentes se lèvent et observent le silence)

M. le Maire : Après ce moment solennel et avant nos 21 délibérations sérieuses, en forme de transition, peut-être un moment de légèreté. Nous recevions, du 5 au 8 septembre dernier, le championnat du monde de ski nautique à Choisy-le-Roi, et lors de son assemblée générale annuelle, la Fédération et son président Patrice Martin, qui se réunissaient samedi dernier, ont tenu à honorer la Ville de Choisy-le-Roi pour notre implication dans cette compétition.

Je souhaite bien évidemment remercier les services pour leur travail et je sais que cela va lui faire fortement plaisir, c'est pourquoi je vais offrir au directeur général des services ce trophée de prix d'honneur. Il comprendra pourquoi.

(Monsieur le Maire remet le trophée à Monsieur Richard – Applaudissements)

M. le Maire : Nous abordons l'ordre du jour du Conseil municipal, qui comporte 21 délibérations et deux vœux. Nous commençons par les questions liées aux finances, à la fois le vote du budget primitif, le budget principal de la commune suivi du budget annexe des parkings. Pour ce faire, je passe la parole à Frédéric Tisler.

FINANCES

→ 1. Vote du budget primitif 2018 : budget principal de la commune

M. Tisler : Monsieur le Maire, chers collègues, je présenterai en effet les deux notes en même temps, pour le budget principal et le budget annexe des parkings, et le vote des taux d'imposition après.

Notre commission des finances s'est tenue le lundi 19 mars, soit un peu plus d'une semaine avant notre Conseil municipal et une fois de plus dans des délais suffisants pour un bon examen des divers documents.

J'en remercie une fois de plus Monsieur Richard, madame Dos Reis, l'ensemble des services et des personnels concernés par l'élaboration de ce budget pour le travail rigoureux, de qualité, qui nous permet de délibérer ce soir.

Après cette commission des finances, Monsieur Briennon, qui n'avait pu être présent, nous a adressé un email le 22 mars. Son questionnement portait sur quatre points. Deux questions portaient sur l'évolution de deux lignes budgétaires bien précises, je n'y reviendrai pas, et deux autres portaient l'une sur le parc automobile, l'autre sur l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement. Je ne reviens pas sur les deux premières questions dans mon propos, mais par contre j'aborderai les deux autres, comme je l'avais fait d'ailleurs lors de notre réunion, pour ce qui concerne le parc automobile.

Par ailleurs Monsieur Briennon a reçu un email de réponse le 26 mars, cet email ayant été adressé à tous les membres de la commission. Ce n'est plus l'heure aujourd'hui de refaire le débat d'orientations budgétaires, mais il nous est toujours possible de constater que ce budget primitif vous est proposé en cohérence avec nos débats du 31 janvier.

Retenez bien d'ailleurs que nous avons déjà fait notre débat d'orientations budgétaires, ce qui va avoir une certaine importance pour la suite de mes propos.

Je reprends notamment les socles fondamentaux décrits par Monsieur le Maire, je le cite : « ambition, innovation et sérieux dans notre gestion en maintenant le cap d'un service public indispensable et efficace pour les habitants, permettant notamment de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris par la majorité municipale devant nos concitoyens ». Le reste de mon propos s'attachera à montrer que nous sommes bien dans cette logique.

Une précision à apporter sur les comparaisons de BP à BP entre 2017 et 2018. Je vous rappellerai que durant l'examen des projets de BP en 2016 et 2017, la dévolution de la compétence assainissement au Territoire compliquait un peu les comparaisons de BP à BP.

Cette année, la comparaison se fait entre BP 2017 et 2018. Comme en 2017 la compétence assainissement n'apparaissait plus dans notre projet de BP, les comparaisons entre 2017 et 2018 se font sans avoir besoin de correctifs sur l'assainissement, ce qui allège d'autant la gymnastique budgétaire.

Pour terminer ces propos liminaires, il me reste à dire que ce vote s'inscrit dans le contexte du grand dossier qui est celui de la contractualisation sur les dépenses des grandes collectivités, à l'initiative du gouvernement. La circulaire reprenant les articles concernés de la dernière loi de finances a été publiée le jeudi 22 mars.

Choisy-le-Roi fait partie des 145 communes concernées nationalement et des neuf communes du Val-de-Marne impactées. Au total 322 collectivités territoriales.

Il y a deux angles très différents pour considérer ce dossier, et d'abord un angle politique, qui mettra en avant les objectifs de l'État consistant à réduire les déficits publics et la dette en y associant les collectivités territoriales par la réduction de leurs dépenses réelles de fonctionnement. La réaction politique des élus de toutes sensibilités et de leurs associations représentatives portent sur les moyens et la méthode employée par l'État. Certains y voient une remise en cause de l'autonomie financière des collectivités territoriales. En effet, je rappellerai que si une commune éligible à la contractualisation ne parvient pas à contenir l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % chaque année pendant trois ans, elle devra subir une reprise financière égale à 75 % de son dépassement si elle a signé la convention. La reprise sera égale à 100 % du dépassement si la collectivité n'a pas signé de convention.

On voit donc que si le conventionnement n'est pas obligatoire, le respect de l'objectif financier fixé par le gouvernement s'applique de toute façon, ce qui motive de vives réactions des élus et de leurs associations, dont d'ailleurs l'Association des maires du Val-de-Marne, qui a pris position publiquement.

Cette contractualisation doit également être considérée sous un angle purement financier. La circulaire gouvernementale spécifie clairement que les discussions entre le Préfet et les communes se feront à partir des données financières des communes concernées. Ces données financières seront compilées par les services de l'État, DGCL et DGFIP.

Il conviendra notamment d'observer les petites possibilités de modulation de l'objectif de 1,2 % en tenant compte de quelques spécificités contenues dans trois critères très précisément définis.

Ces trois critères portent sur la démographie et la construction de logements, le revenu moyen par habitant et la proportion d'habitants résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et, pour finir, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2016 sur la base des comptes administratifs et non des budgets primitifs. De même, pour 2017, c'est le compte de gestion qui servira de base au calcul de l'État.

Nous irons donc à la réunion de travail avec le Préfet, durant laquelle nous aurons communication de l'appréciation des services centraux quant à nos données financières et des éventuelles possibilités des modulations.

Nous aurons ensuite à croiser ces données avec notre propre analyse et, enfin, à prendre la décision de signer ou pas cette convention. Sur un plan purement technique, je dirai ici que nos ratios financiers ne sont pas loin des seuils de l'État, notamment pour ce qui concerne l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement depuis 2016 et nos simulations pour les années à venir.

Pour terminer sur ce point, je dirai ma préoccupation sur un sujet auquel la circulaire gouvernementale n'apporte aucune réponse. Il y est dit à la page 4 que le débat d'orientation budgétaire devra prendre en compte les objectifs fixés par le gouvernement et ce, pour toutes les collectivités, qu'elles soient ou non parmi les 322 collectivités entrant dans le champ de la contractualisation et, pour celles qui y entrent, qu'elles aient signé ou pas.

Il me semble me souvenir que le 31 janvier 2018 j'ai participé ici même à notre DOB et que nous y avons adopté notre ROB, rapport d'orientations budgétaires. Question naïve, donc : comment fait-on ? On recommence le DOB après avoir voté le BP ? J'attends qu'on nous le dise.

Après cette très longue introduction, passons maintenant, pour ce qui concerne le BP 2018, d'abord aux grands équilibres. Pour ce qui est de la section de fonctionnement, le budget proposé s'équilibre à 74 401 982 euros en recettes et en dépenses. La section d'investissement s'équilibre, elle, à 18 526 258 euros. Le total de ces deux sections nous amène à la somme de 92 928 240 euros pour ce BP.

Je vais insister d'emblée sur notre autofinancement car chacun sait ici que la capacité d'autofinancement est un critère financier majeur quant à l'appréciation de la qualité de gestion d'une collectivité territoriale.

Le tableau récapitulatif de la page 5 de la notice montre bien par quelles péripéties notre autofinancement est passé durant les années précédentes et ce, à travers son effondrement à 34 099 euros en 2015 et son rétablissement par la suite.

On voit bien que face à une ponction significative de nos ressources, nous avons poursuivi les axes majeurs de notre politique tout en veillant à réduire certaines dépenses, à analyser leur pertinence, à traquer toute dépense redondante ou inutile tout en redressant notre autofinancement.

Cet effort de gestion rigoureuse de notre part, joint à l'effort fiscal demandé une fois aux Choisyens en 2017 par l'augmentation de 3 % des taux de la TH et de la TF produisent leur effet en 2018 et ce, de manière très évidente. Notre autofinancement, déjà rétabli notablement en 2017 à hauteur de 2 354 843 euros s'élève maintenant au BP 2018 à 3 864 383 euros.

Des marges de progression existent encore. On voit sur le tableau de la page 5 que les BS et les DM ont toujours concouru à une consolidation de l'autofinancement par le passé.

Cela a des conséquences importantes, par exemple l'accroissement de nos capacités financières en section d'investissement, ou la poursuite de notre maîtrise efficace du recours à l'emprunt. De ce point de vue, c'est une réussite incontestable, sauf à recourir à la mauvaise foi ou à une rhétorique sinieuse, ce qui n'est bien évidemment jamais le cas dans le cadre de notre assemblée. Là aussi nous sommes en cohérence avec notre débat d'orientations budgétaires, et je cite une deuxième et dernière fois Monsieur le Maire, qui posait l'objectif de « maintenir un haut niveau d'investissement, tout en poursuivant l'effort d'autofinancement en maîtrisant au maximum le recours à l'emprunt ». C'est bien ce que vous avez dit, Monsieur le Maire.

Examinons maintenant la section de fonctionnement. Si les dépenses totales de la section de fonctionnement augmentent de 4,02 % de BP à BP, c'est principalement du fait de la progression de notre autofinancement, car celui-ci se matérialise par un virement partant des dépenses de fonctionnement vers les recettes d'investissement, je le rappelle.

Pour ce qui est de l'augmentation de 2,02 % des dépenses réelles de fonctionnement, elle s'explique en considérant le détail de l'évolution de certains chapitres. Certains chapitres varient à la hausse, d'autres à la baisse mais nous constatons que la balance de ces variations montre une croissance raisonnable et maîtrisée des dépenses, cohérente avec l'évolution de nos recettes réelles de fonctionnement qui est de 4,01 %, nous le verrons plus loin.

Quelques commentaires sur les différents chapitres, mais je rappelle que la notice est par ailleurs très détaillée, comme à notre habitude. Le chapitre 11, celui des charges à caractère général m'amène d'abord à développer trois points très précis, eux-mêmes très révélateurs de nos décisions politiques pour 2018.

Le premier point concerne la gestion de notre flotte automobile à compter de 2018. En 2012, notre parc automobile était très vieillissant et nécessitait un remplacement d'un nombre significatif de véhicules, qui excédait nos capacités financières du moment en investissement.

C'est pourquoi à l'époque nous avons décidé de recourir à la location longue durée pour nous aider à renouveler très rapidement notre flotte. Les contrats de location d'une durée de cinq ans sont arrivés à expiration à la fin de 2017 et au début de 2018. Le total du nombre des véhicules loués représentait 60 véhicules sur un total de 119.

Arrivant au terme de ces contrats, chacun comprendra qu'il était utile de refaire une nouvelle étude financière avec d'une part le bilan tiré des coûts de cette location sur cinq ans et ensuite d'autre part une nouvelle analyse comparative entre la solution de location et la solution d'achat.

C'est aussi l'occasion de réfléchir à nouveau sur l'usage de nos véhicules et sur les économies à réaliser par une mutualisation encore plus marquée de leur affectation aux services municipaux. Cette possibilité de mutualiser davantage nos véhicules est évidente lorsque par exemple on analyse les faibles kilométrages annuels d'une partie d'entre eux. Cette volonté d'économie, après analyse de l'utilisation réelle des véhicules, nous amène donc à réduire le nombre total de nos véhicules de 15 unités.

Les véhicules particuliers voient ainsi leur nombre réduit de huit véhicules. Nous passons donc d'un nombre de 40 véhicules particuliers au nombre de 32. Concernant les véhicules légers utilitaires, nous réduisons la flotte d'un nombre de sept véhicules, passant ainsi de 69 utilitaires légers à 62. Notre flotte passe donc de 119 véhicules à 104 à compter de janvier 2018.

Notons que certains véhicules spécifiques resteront en location longue durée car pour eux cette solution reste à notre avantage. Il s'agit par exemple de nos véhicules électriques, de certains véhicules ayant des aménagements techniques particuliers ou de nos véhicules frigorifiques et ce, pour des questions de coût d'entretien.

Donc nous réduisons notre flotte et nous faisons d'autre part le bilan financier de la location longue durée, lequel bilan nous montre que la nécessité de rendre les véhicules en excellent état à la fin des contrats nous a conduits à être obligés de les réparer systématiquement pour tout ce qui concernait les moindres petits incidents de carrosserie. La comparaison que nous faisons entre les coûts réels d'une location longue durée incluant maintenant la réalité des frais de remise en état des véhicules en fin de contrat, d'une part, et les coûts liés à l'achat des véhicules dont nous avons réellement besoin, d'autre part, nous amènent à constater que la solution de l'achat est la moins chère pour une différence de l'ordre de 227 000 euros sur cinq ans.

Simplement le fait d'acheter les véhicules en 2018 a pour effet de faire baisser la ligne budgétaire de dépenses de fonctionnement qui servait à payer les locations. Il s'agit de la ligne 6135 - locations mobilières du chapitre 11, qui baisse de 162 000 euros. Mais vous verrez qu'une ligne des dépenses d'investissement va augmenter en 2018 pour financer les achats. J'en reparlerai au moment voulu.

Cette politique d'achat de véhicules a porté sur sept véhicules financés sur le BS 2017 et porte sur 33 véhicules dans le cadre du BP 2018, soit un total de 40 véhicules. Mentionnons aussi l'achat d'une nouvelle balayeuse pour un montant non négligeable de 150 000 euros.

Le deuxième point particulier à signaler concernant nos dépenses dans le chapitre des charges à caractère général concerne les conséquences budgétaires de notre volonté politique d'accroître notre effort sur la gestion et l'entretien de l'espace public ainsi que dans le domaine de la tranquillité publique.

Cela concerne aussi bien la mise en place de dispositifs de médiation prévention, de surveillance de l'espace public, nos nouveaux horodateurs ou les effets de la mise en place du nouveau contrat de sécurité et de prévention de la délinquance. Le coût de cette politique est chiffré à 337 000 euros, sur lesquels nous percevons des recettes, en termes de subventions seulement, pour à peu près le tiers de cette dépense.

Le troisième point de ce chapitre 11 concerne le sujet particulier du nettoyage de la ville et de nos rues. Nous avons décidé d'allouer des crédits supplémentaires au contrat qui nous lie à la société EVS, qui nettoie une partie importante de nos rues. Par avenant au contrat examiné par notre commission d'appel d'offres du 8 mars, nous consacrons une somme supplémentaire de 221 319 euros au paiement de cette prestation pour financer des moyens

humains supplémentaires aux tâches de nettoyage de la voirie. Le total de cette dépense se monte maintenant à 880 000 euros.

Pour finir sur les charges à caractère général, je mentionnerai notre participation de 506 000 euros au déficit du CMS, une somme de 50 000 euros pour reconduire les animations Anim'été et une provision que nous constituons en vue d'une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, qui risque d'arriver en 2018.

Concernant le chapitre 12 des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les charges de personnel de BP à BP, nous constatons une évolution raisonnable de 1,5 %. La notice détaille très précisément les effets du GVT, des avancements de grade et d'échelon en précisant bien l'impact financier d'un nombre significatif d'avancements de grade pour des agents de catégorie C en 2017. Je n'irai pas beaucoup plus loin, sauf à répéter que notre rigueur de gestion s'attache à bien maîtriser ce poste de dépenses et son évolution, au moins pour les paramètres que nous contrôlons nous-mêmes.

Sur les atténuations de produits du chapitre 14, c'est principalement le fait que notre commune est de nouveau impactée par le FPIC en 2018, alors qu'elle en avait été exemptée en 2017. Cela représente 600 000 euros. Le reversement en augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à l'EPT fait lui aussi augmenter ce chapitre mais il est compensé par une recette fiscale équivalente que l'on retrouve au chapitre 73 des recettes de fonctionnement.

Concernant le chapitre 65 - autres charges de gestion courante, je me permets une mention particulière sur l'une de nos dépenses. Il s'agit de notre dépense de 710 000 euros pour les sapeurs-pompiers, qui augmente de 30 000 euros par rapport aux trois BP précédents. J'y raccroche les 120 000 euros de dépenses en section d'investissement que vous verrez en page 10 de la notice. En tout, donc, 830 000 euros de notre budget sont consacrés aux soldats du feu. C'est une dépense certes conséquente, mais c'est une dépense dont nous devons bien mesurer les effets, ce à quoi elle sert réellement. Nous leur consacrons cette somme mais eux, les pompiers, sont susceptibles de nous consacrer leur vie à chaque fois qu'ils partent en intervention.

Les autres dépenses de ce chapitre pourraient aussi donner lieu à bien des développements qui nous amèneraient loin des considérations strictement financières, la subvention au CCAS pour l'un des outils de notre politique sociale, la subvention au théâtre cinéma Paul Éluard, pour l'un des outils de notre politique culturelle. Mentionnons nos subventions de fonctionnement aux associations, pour 902 544 euros. J'en profite d'ailleurs pour vous donner toute de suite le montant des subventions aux associations dans la section d'investissement, 760 000 euros. Cela porte donc la totalité du montant reversé à nos associations à 1 662 544 euros sur les deux sections du budget et ce, sans compter nos autres aides en termes de domiciliation, par exemple, pour certaines d'entre elles.

Pour finir sur ce chapitre, le mécanisme du FCCT est rappelé à la page 4 de la notice. Une simple remarque sur le chapitre 66 des charges financières : cela concerne les intérêts de l'emprunt, dont je parlerai plus loin, et aussi notre très faible utilisation prévisionnelle de la ligne de trésorerie sur laquelle nous avons eu un temps d'étude l'an dernier.

Pour conclure sur les dépenses de fonctionnement, nos charges exceptionnelles du chapitre 67, qui augmentent du fait de notre subvention d'équilibre au budget annexe des parkings, j'y reviendrai plus loin, et la prise en compte de notre protocole transactionnel envers nos deux OJEC.

Je vais maintenant passer à l'examen de nos recettes de fonctionnement. Elles augmentent dans la même proportion que les dépenses de fonctionnement, à savoir 4,02 %, mais par contre je mentionne à nouveau l'augmentation de 4,01 % que nous constatons sur les recettes réelles de fonctionnement. Cette augmentation vient clairement du chapitre 73 - impôts et taxes, et du chapitre 74 - dotations, subventions, participations en moindre mesure. La page 6 de la notice détaille les recettes principales du chapitre 70 - produits des services et du domaine, principalement constitués par la participation des usagers à l'ensemble des activités périscolaires.

Concernant le chapitre 73 - impôts et taxes, la notice rappelle bien que la somme reversée par la commune au titre du FNGIR, dépenses de fonctionnement, chapitre 14, vient amoindrir le produit de nos recettes fiscales pour 2 075 194 euros. Nous sommes conduits également à préciser que le calcul de l'évolution des bases est basé sur une hypothèse de +0,7 % estimée sur la base de la loi de finances 2017. Or les modalités d'un nouveau mode de calcul apparaissent dans la loi de finances 2018. Ces nouvelles modalités de calcul nous ont été notifiées un peu trop tard pour que nous puissions les intégrer dans le présent BP. Notons quand même que le nouveau calcul détaillé à la page 7 de la notice laisse présager une augmentation des bases qui seraient de l'ordre de + 1,2 %, soit 0,5 % de plus que notre calcul actuel. Cela irait donc dans le bon sens et sera de toute façon intégré dans notre budget dès que nous disposerons des notifications.

La notice retrace l'évolution de nos bases depuis 2016, précise la composition exacte de l'attribution de compensation et détaille le mécanisme de la TEOM. Je ne reviens pas sur ces points. Pour ce qui concerne le chapitre 74, celui des dotations, subventions et participations, nous nous sommes attachés dans la notice, à la page 8, à bien détailler sur quelle base nos prévisions sont établies car tous ces montants ne nous ont pas encore été officiellement notifiés. Je noterai une fois de plus les fluctuations incessantes au niveau de la DSU – nous sortons de la DSU, nous y rentrons dans le cadre de la DSU cible, nous en ressortons à nouveau en 2017. Nous attendons donc les notifications définitives.

Je n'oublierai certainement pas de mentionner une nouveauté majeure concernant le FCTVA, élargi aux dépenses de voirie et d'entretien des bâtiments à compter du 1^{er} janvier 2016. La recette de 80 000 euros qui correspond à cet élargissement a été évaluée par rapport au montant réel perçu en 2017. Voilà qui vient clore l'examen de notre section de fonctionnement, ce qui nous amène vers celui de la section d'investissement.

Je voudrais d'abord expliquer ce qui amène les dépenses totales d'investissement à diminuer de 3,64 % de BP à BP alors que les dépenses réelles augmentent de 12,71 %.

Si vous regardez le tableau récapitulatif de la page 10 de la notice, vous y remarquerez une ligne qui passe de 2 775 274 euros au BP 2017 à 0 euros au BP 2018, la ligne opérations patrimoniales, au chapitre 41. Je dois donc vous rappeler qu'en 2017, nous avons été conduits à intégrer dans notre patrimoine certains biens que nous avons acquis à l'euro symbolique et surtout la médiathèque du Port. Reportez-vous à la page 11 de la notice du BP 2017, que vous avez sans doute pieusement conservée et encadrée dans votre chambre, pour avoir une explication détaillée de cette opération d'ordre notable en 2017. Cette somme de 2,7 millions d'euros apparaissait donc dans les opérations d'ordre et gonflait ainsi d'autant les dépenses d'investissement. Elle n'apparaît plus en 2018, donc le budget total baisse d'autant alors que les dépenses réelles augmentent sensiblement par ailleurs.

Ceci posé, l'examen des pages 10 et 11 de la notice est vraiment riche d'enseignements quant à la politique suivie pour les investissements. Nos dépenses réelles d'investissement s'élèvent donc à 18 242 486 euros. Elles progressent de 12,71 % par rapport au BP 2016.

Quand on regarde bien le tableau récapitulatif de la notice à la page 10, on s'aperçoit de la grande diminution des opérations en APCP, ce qui montre bien que l'essentiel de nos investissements ne porte plus sur elles. Concernant le groupe scolaire Mandela et les opérations de renouvellement urbain, le tableau de la page 12 le montre clairement. Personne ne peut donc plus prétendre que nos investissements restent figés sur les APCP qui vont vraiment vers leur fin programmée. L'examen des immobilisations corporelles du chapitre 21 nous montre la réalité de notre politique en matière d'investissement. Le montant de ces travaux s'élève à 9 620 643 euros et progresse de 59 % par rapport au BP 2017.

La notice détaille les grandes masses de ces investissements aux pages 10 et 11. 3 095 155 euros pour des acquisitions foncières dont le détail vous est donné, 825 000 euros pour des travaux de voirie avec le détail des rues impactées ainsi qu'un effort nécessaire dans les réparations de voirie du cimetière, 1 372 500 euros pour des travaux dans des bâtiments publics hors écoles et équipements sportifs. Je veux mentionner qu'entre les 30 000 euros consacrés aux aménagements de voirie pour les personnes à mobilité réduite et 100 000 euros de travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments, c'est donc 130 000 euros qui sont consacrés à plus de confort de circulation pour ces personnes.

Ensuite, l'un des investissements les plus emblématiques de l'année 2018 restera certainement la réalisation de la Maison de la citoyenneté et des associations, à côté du démarrage de notre nouvelle Maison de la jeunesse, dont l'essentiel des travaux a été budgété par ailleurs en 2017. 443 500 euros pour des travaux dans des bâtiments scolaires hors extension de Joliot-Curie et achèvement de Langevin-Mandela. 600 000 euros de travaux dans les équipements sportifs hors provisions pour nouveau gymnase des Hautes Bornes, que nous verrons en BS, 946 000 euros pour l'éclairage public, dont la moitié consacrée à des travaux neufs et l'autre moitié à des investissements qui auront aussi comme effet d'abaisser notre consommation. 669 000 euros pour les plantations et aménagements de terrains, dont 250 000 euros pour le parc Maurice Thorez. 690 000 euros pour notre flotte automobile et les achats décidés – je vous renvoie à mon propos introductif sur ce sujet. Nous sommes là en investissements. Ces dépenses d'investissement pour les véhicules que nous achetons cette année auront vocation, bien évidemment, à ne pas se retrouver à montant égal l'an prochain.

Les autres achats, qui comprennent le mobilier, le petit matériel divers, les activités périscolaires, les activités culturelles, la jeunesse, la petite enfance, les écoles, s'élèvent à 557 688 euros.

Mentionnons aussi un budget significatif de 340 000 euros pour le développement numérique de nos réseaux et pour les achats de matériel informatique, une somme de 30 000 euros pour la réalisation de jardins partagés dans les Hautes Bornes, 15 000 euros étant également consacrés à l'accompagnement de nos jardins pédagogiques.

L'examen des immobilisations en cours du chapitre 23 renforce encore mon propos sur nos investissements 2018.

Ce chapitre, en progression de 86 % par rapport à 2017, consacre une provision de 1 583 000 euros pour financer l'extension projetée de l'école Joliot-Curie, ce qui amène donc le financement des travaux à une somme totale de 2 millions d'euros pour nos établissements scolaires.

1,35 million d'euros sont consacrés à l'enfouissement des lignes à haute tension qui sera de nature à modifier considérablement le paysage à ces endroits de la ville.

280 000 euros pour le schéma de mobilité consacré aux pistes cyclables dans les Gondoles. Je vais ici mettre en regard le montant de nos travaux comptabilisé en dépenses d'investissement et le montant des subventions d'investissement que nous allons recevoir pour ces travaux.

Ces subventions s'élèvent en tout à 1,49 million d'euros pour les opérations en APCP et pour les opérations hors APCP. Vous les voyez en recettes d'investissement à la page 13 de la notice, au chapitre 13 des opérations réelles. Si j'additionne toutes les dépenses d'investissement qui concernent la réalisation de travaux, à savoir les chapitres 20, 21 et 23, j'arrive à 13 900 486 euros. Si je retire les subventions d'investissement reçues de ce total, il reste 12 millions d'euros de travaux d'investissement entièrement à la charge de la Ville, soit exactement les deux tiers des dépenses réelles d'investissement. La réalité de notre effort d'investissement et de nos choix politiques tient dans ce ratio.

J'en arrive maintenant au remboursement du capital de notre dette, 3 842 000 euros sur la section d'investissement, et je rappelle les 791 521 euros de remboursement des intérêts de la dette dans la section de fonctionnement. Cela représente un total de 4 633 521 euros, capital et intérêts confondus sur les deux sections, à rapprocher du total de notre BP 2018 sur les deux sections, qui s'élève à 92 928 240 euros, je le rappelle.

Je termine sur les dépenses d'investissement en signalant qu'elles dégagent un budget de 250 000 euros de travaux en régie qui porteront cette année, là encore, sur des travaux de mise en accessibilité et sur les travaux de maintenance dans nos bâtiments.

Concernant les recettes d'investissement, elles augmentent de 24,87 % par rapport au BP 2017 pour un total de 18 526 258 euros. C'est bien évidemment le virement de la section de fonctionnement, notre autofinancement, qui génère cette évolution, je n'y reviens pas.

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 4,6 % par rapport au BP 2017. Cette augmentation vient principalement du produit de cessions d'immobilisations au chapitre 024 dont la liste est établie page 14.

J'ai déjà parlé des subventions d'investissement pour les rapprocher de nos dépenses d'investissement. La page 13 de la notice détaille les autres lignes, à savoir l'évolution des dotations et du FCTVA. Nous détaillons également le recours à l'emprunt, plafonné à 5 millions d'euros pour 2018 avec un tableau récapitulatif du recours à l'emprunt depuis 2008. Sur l'encours de la dette, je rappellerai ici que le rapport d'orientations budgétaires examiné en janvier nous indiquait qu'il était fixé à 11,96 ans au 31/10/2017, année de référence pour la contractualisation État-collectivités. Il n'est donc pas inutile de signaler que le plafond national de référence indiqué par la circulaire gouvernementale, page 10, est de 12 ans pour ce qui concerne le calcul de la capacité de désendettement. Cela montre bien que Choisy-le-Roi entre dans les critères de cet objectif précis de l'État pour ce qui concerne les capacités de désendettement des communes impactées par le dispositif.

Voilà pour ce qui concerne le budget principal. J'ai conscience d'avoir été un peu long mais un certain nombre d'éléments méritaient des explications que j'espère avoir été en mesure de donner de manière circonstanciée.

Très vite pour la seconde délibération qui concerne le budget annexe des parkings, et c'est là que je rattrape ma longueur précédente. Le budget s'équilibre à 922 523 euros et l'on y remarque surtout l'impact des différents sinistres, les deux incendies et la crue. Les dépenses engagées feront l'objet de remboursements d'assurances, les procédures sont en cours et très bien suivies par nos services. Le BP intègre déjà certaines dépenses et

certaines recettes mais il y aura d'autres inscriptions sur le budget supplémentaire lors du BS.

M. le Maire : Merci, Frédéric Tisler. Je suis prêt à inscrire les premiers intervenants. Je rappelle que nous avons convenu en conférence des présidents de ne pas excéder 15 minutes pour les interventions des groupes. Madame Baron.

Mme Baron : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, notre groupe, le Rassemblement républicain choisyen, tiens à rendre hommage aux victimes de ces horribles assassinats. Nous nous joignons avec émotion à la marche blanche en hommage à Mireille Knoll, lâchement assassinée parce que juive. Nous rendons hommage aux familles des quatre personnes lâchement assassinées par un terroriste fanatique. Ces attaques djihadistes perpétrées sur notre sol et partout ailleurs dans le monde témoignent d'une idéologie mortifère créée par la haine de l'autre. Un hommage national vient d'être rendu au colonel Arnaud Beltrame. Nous souhaitons que son courage ne reste pas vain. Quelques villes ont déjà envisagé de donner son nom à des rues. Nous saluons le sens de l'honneur du colonel Arnaud Beltrame et son amour de la patrie. Nous voulions dire cela avant d'entamer le vote du budget.

Le vote du budget a toujours été un moment déterminant sur les orientations des services rendus à la population. Le service public payé par les contribuables doit être aussi celui de la qualité de vie et d'une solidarité qui doit s'étendre à toutes les catégories d'âge, de situation sociale et de situation de santé des habitants. Tous les citoyens doivent être pris en considération dans leur entièreté mais nous constatons, nous, élus de terrain, que l'égalité n'est pas de mise dans ce budget, n'en déplaise à certains. Nous en déplorons le mauvais fonctionnement, une gestion de la collectivité non équilibrée.

L'implication des citoyens quant à leurs devoirs ne se retrouve pas dans l'attribution diverse des subventions proposées par la majorité. On le constate dans les réunions ou lors des animations faites par la Ville. Tout est question de droit. Il y manque l'exigence du devoir, véritable avancée sur le terrain des incivilités. Vous nous serinez avec l'implication de l'action municipale pour et avec les citoyens, vous venez de nous envoyer une invitation à la prochaine réunion publique sur le budget 2018, mais il y a un manque de bienveillance pour une partie de nos concitoyens, qui y assistent et qui ne vont pas dans votre sens lors de ces rencontres. Refuser d'entendre ces personnes, c'est être déconnecté des attentes sur le terrain.

L'effort dans ce budget sur les demandes constantes des citoyens, sur la propreté de la ville, contre les incivilités, n'est pas rendu sur le terrain. Oui, les amendes ont bien augmenté mais, sincèrement, le sont-elles sur les jets de détritus ou les dépôts sauvages ? Elles le sont plutôt presque entièrement sur les PV de dépassements d'horaires de stationnement dont viennent se plaindre en ce moment les habitants auprès de nous.

Vraiment, je ne sais pas si vous vous en rendez compte, la ville devient de plus en plus sale. Cela empire, qui peut s'y habituer ? Les gens sont en colère devant cet abandon. Ce lundi, en se déplaçant à plusieurs dans la ville, nous avons été choqués car c'était carton rouge sur tout notre trajet, à commencer par la dalle. Autour des ascenseurs qui ne fonctionnent plus depuis l'incendie, c'est un véritable urinoir qui s'est installé. Puis, au-dessus de Casino, un dépotoir grandit au fil des jours. Allez vous y promener, sous les fenêtres des habitants, des détritus partout. À la descente des escaliers non entretenus, bien que dans le budget nous voyons des dépenses pour cela, les escaliers sont jonchés de papiers et autres et de nouveau apparaît un urinoir le long des marches. Enfin, au pied de la tour Oryx, qui est quand même un immeuble d'affaires en plein centre-ville, vers l'arrêt du bus, le mur a été aussi imbibé ainsi que les escaliers. Et pourtant, nous payons des taxes. Vraiment, sur la

ville, avec tant d'incivilités non contrôlées, et j'y reviens, ne pensez-vous pas qu'un effort sur l'investissement de mise en place de toilettes publiques devient nécessaire, sinon indispensable ? Nous l'avons demandé, les habitants le demandent, et même les syndicats, pour la CFDT, renouvellent chaque année cette demande, mais en vain. Certains se sont permis de plaisanter avec cela dernièrement. Je pense que, en tant que responsable de la lutte contre l'insalubrité, la municipalité doit être consciente que l'hygiène concerne tout le monde. À ce stade, ce n'est pas une plaisanterie. J'ai bien compris, peut-être que cela ne se passe pas devant votre porte, mais la situation est quotidienne pour de nombreux habitants.

Parallèlement, les gens n'ont jamais autant payé d'impôts, je le redis, et pourtant l'encours de la dette ne cesse d'augmenter. Choisy est toujours notée par le Parisien, par exemple, cinquième ville qui augmente le plus les impôts sur les 47 communes, avec un taux de 26,9 %. Il a été demandé un effort fiscal aux contribuables en 2017. Aujourd'hui, la fiscalité, impôts et taxes, représente 73,74 % des recettes de fonctionnement. L'équilibre du budget serait bien impossible à réaliser sans les indispensables 48 % des contribuables choisyens. Les impôts locaux avaient augmenté de 3 % en 2017 et cette année aucun changement de taux n'est prévu mais une revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2018 à 1,24 %.

Ainsi, les élus du Conseil départemental ont voté le budget de la collectivité. La taxe foncière va augmenter de 3 %, ce qui mettra aussi en difficulté certaines petites entreprises locales. La taxe GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – devrait aussi être payée par les contribuables. Une proposition que nous aurions soutenue serait une diminution des taux pour compenser les contribuables choisyens. Je reviens un instant sur le dégrèvement de la taxe d'habitation en trois ans, parlons-en. 80 % des foyers seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Le paiement de la taxe d'habitation sera en revanche maintenu pour les autres 20 % de contribuables. L'Etat prendra en charge la part de la taxe concernée par le dégrèvement, 30 % en 2018, 65 % en 2019, 100 % en 2020, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les éventuelles diminutions, voire suppressions d'abattements, ou également augmentations de taux, seront supportées encore par les contribuables.

C'est donc un budget tourné, selon moi, autour d'une idéologie et d'un communautarisme au détriment du bien-être du citoyen contribuable, qui est abandonné. J'ai rencontré bien des employés communaux conscients d'un service public qui dysfonctionne et qui, à certains moments, ne rend plus le service attendu de lui. C'est paradoxal.

Par ailleurs, nous observons une augmentation de 6,39 %, principalement sur les recettes issues de la location de locaux commerciaux et de la redevance d'occupation du domaine public, alors qu'elles étaient à 1,53 % en 2017. Cela va dans le bon sens pour l'activité commerciale. Si toutefois je prends cet exemple, c'est qu'en examinant ce point je pose la question de la mise à disposition de locaux solidaires à un endroit où nombre de locaux commerciaux se trouvent fermés, voire délaissés, du côté des Restos du cœur. Une demande justement de cette association des Restos du cœur pour s'agrandir un peu a été faite en mairie, mais elle est restée sans réponse. Nous soutenons cette action et ses bienfaits, la solidarité qui en découle, sauf abus bien entendu, qui dépanne chaque année 800 familles en hiver et 600 en été.

En même temps, il y a un vrai besoin de parler avec ces personnes fragilisées par la vie et donc de mettre à disposition un petit local de convivialité lors de leur venue. Le responsable des Restos du cœur est dans l'optique qu'un peu de chaleur et d'échange ferait le plus grand bien à ceux dont la misère est le quotidien. L'humanitaire dans notre ville prend toute son

importance et mérite qu'on le finance. Je sais que le CCAS a déjà mis à disposition un camion une fois par semaine pour le transport alimentaire.

Mais nous ne laissons pas de côté notre propre population, pour laquelle nous constatons des manquements d'attention important. Bien entendu, il y a du travail qui est fait, mais nous avons un devoir de défendre la qualité de vie du citoyen, négligée au profit d'une idéologie autoritaire sous couvert de messages brouillés.

Autant nous pouvons apprécier les dépenses sur l'éclairage public, investissement lourd de 800 000 euros mais indispensable, autant l'investissement du quotidien est en panne avec un grand déficit sur la propreté. Malgré les engagements, pas de politique novatrice pour réaliser dans les domaines de la sécurité, qui semble quand même se mettre en place timidement, de la circulation, de la restauration scolaire, et toujours, donc, un déficit majeur de propreté.

C'est un budget qui est peu rassurant, et qui se place sous le signe de l'appauvrissement des uns et du confort des autres, un budget contre lequel nous voterons.

M. le Maire : Merci, Madame Baron. 10mn47, vous avez tenu vos engagements. Comme inscrit, j'ai Bernard Athéa, qui entraîne de fait Nadia Brahimi à sa suite, et je n'ai pas encore d'autres inscrits.

M. Athéa : Bonsoir. Avant de parler du budget 2018, je voudrais évoquer une question qui pose un problème de principe tout à fait fondamental, je pense, pour des responsables de collectivités territoriales. C'est celui de l'autonomie financière des collectivités.

En effet, le gouvernement supprime la taxe d'habitation, nous le savons et nous avons pris cela en compte. Par contre, nous ne savons pas, pour l'instant en tout cas, de quelle façon cette taxe d'habitation va être remplacée. Or si l'on regarde pour Choisy-le-Roi, la taxe d'habitation représente un peu plus de 20 % de nos ressources. Cela veut dire que c'est donc une question importante et qu'il faut regarder de près. Cette question de l'autonomie financière des collectivités est d'autant plus posée que – Frédéric Tisler en a parlé longuement et de façon précise – la contractualisation financière qui est proposée par l'État impose une contrainte supplémentaire sur la capacité des collectivités à préparer et à mettre en œuvre leur politique et le financement qui va avec elle.

Donc je disais que la question de la suppression de la taxe d'habitation est posée mais qu'elle n'a pas de réponse puisque nous ne savons pas du tout comment cette taxe va être remplacée. Or les pistes envisagées par le gouvernement à l'heure actuelle, c'est-à-dire rétrocéder aux collectivités une part des impôts nationaux, ne vont pas du tout dans le sens de l'autonomie financière des entreprises, puisque c'est en fin de compte l'État qui décidera de façon majoritaire. Cela ne va pas du tout dans le sens de l'amélioration de l'autonomie financière des collectivités locales qui, je le rappelle, découle de leur libre administration qui est un principe constitutionnel. C'est inscrit dans la Constitution, à l'article 4, je pense.

C'est la raison pour laquelle quand j'évoquais cette question, je proposais une piste éventuellement possible qui serait de créer un véritable impôt local, dont les collectivités auraient la maîtrise et qui leur permettrait d'ajuster leurs politiques et le financement nécessaire pour les mettre en œuvre.

Cela étant évoqué – je pense que cette question reviendra à l'ordre du jour puisque tant que nous n'avons pas de réponse de l'État, le sujet reviendra sur la table – en ce qui concerne le budget 2018, Frédéric Tisler a dit que nous avons un budget largement équilibré. Avec 74,2 millions d'euros en recettes et 68,7 millions d'euros en dépenses réelles, nous dégageons un

excédent de 5,5 millions qui est à comparer à celui de 2017, qui était de 4 millions d'euros, déjà un excédent important.

Comment atteindre cela ? C'est grâce à la limitation des dépenses, grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui n'augmentent que de 2 %, en particulier la maîtrise des dépenses de personnel, dont l'augmentation est limitée à 1,5 % malgré l'importance du GVT qui pèse lourdement sur cette évolution et malgré également le recrutement de nouveaux personnels pour la nouvelle direction de l'espace public qui aura un rôle très important à jouer dans l'apaisement du fonctionnement de la ville. C'est ce qui fait que maintenant nos dépenses de personnel sont inférieures à celles de la moyenne nationale de la strate alors qu'il y a quelques années c'était le contraire.

Les dépenses d'investissement sont en augmentation également, avec 18,2 millions d'euros contre 16,2 millions d'euros en 2017, soit 12,7 % d'augmentation, tout en maintenant un niveau d'endettement tout à fait raisonnable puisqu'il est limité à 5 millions d'euros, ce qui évite d'avoir un endettement total trop important.

Cela va permettre de financer des acquisitions foncières – Pompadour, voie des Roses, rue d'Alsace-Lorraine – pour plus de 3 millions d'euros, en vue d'aménagements futurs des différents quartiers, des travaux de voirie et dans les bâtiments publics et scolaires, ce que personnellement je considère comme tout à fait fondamental et prioritaire parce que c'est le patrimoine de la Ville, donc le patrimoine des Choisyens, et puis également des investissements qui vont permettre de préparer l'avenir économique et le développement de notre ville.

En conclusion sur ce thème, une situation financière saine, des charges de fonctionnement maîtrisées et des investissements qui vont préparer l'avenir de notre ville dans des conditions tout à fait excellentes. Je vous remercie et je passe la parole à Nadia Brahim.

M. le Maire : Permettez, cher Bernard, que ce soit moi qui passe la parole à Nadia Brahim.

Mme Brahim : Merci, Monsieur le Maire, c'est ce que voulait dire Bernard !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du débat d'orientation budgétaire, j'avais exposé les attentes des élus socialistes et républicains pour ce budget primitif pour l'année 2018. Nous attendions de ce budget qu'il améliore la vie quotidienne des Choisyennes et des Choisyens et qu'il prépare l'avenir. Nous nous félicitons de constater que c'est le cas. En effet, en 2018, comme nous le demandions, des investissements importants sont programmés, des réfections de chaussées ou de trottoirs dans de nombreuses rues de notre ville – Bernard Palissy, Ledru-Rollin, Édouard Branly, Noblet, Rouget de Lisle – la voirie, même, du cimetière, des travaux dans les bâtiments communaux pour, notamment, améliorer leur performance énergétique, des travaux d'entretien dans nos écoles, avec l'extension de la cour de l'école Casanova notamment, le remplacement des fenêtres de Jean Macé, des travaux dans les équipements sportifs, avec la rénovation du terrain stabilisé de Jean Bouin, ou le remplacement du plancher de la salle de boxe Guimas, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public, dont nous avons pu constater déjà les effets positifs dans certains quartiers où les premières tranches ont été réalisées, des plantations d'arbres et le démarrage de la rénovation du parc Maurice Thorez. À cela s'ajoute de nouveaux équipements pour améliorer les services rendus aux Choisyens, la création de la Maison de la citoyenneté et des associations dans l'ex Maison des projets, le démarrage des travaux de construction du nouveau gymnase dans le quartier des Hautes Bornes.

Enfin, en 2018 une action importante de l'agenda 21 va démarrer, la réalisation d'un maillage d'itinéraires cyclables dans les Gondoles Sud d'abord, puis dans les Gondoles Nord dans les

prochaines années, avec une généralisation à terme de la zone 30 sur ces deux quartiers. Cet itinéraire viendra se raccorder à la piste cyclable sur le pont actuellement en cours de réalisation par le Département, au réseau cyclable existant et aux réseaux futurs qui accompagneront le tramway et le T Zen 5. Ce projet qui a été initié par les habitants du forum 21 a fait l'objet d'une concertation avec le conseil de quartier et correspond à notre volonté politique d'améliorer les déplacements dans la ville en encourageant les mobilités douces dans un cadre sécurisé. Notre démarche est globale et cohérente et s'inscrit dans le cadre d'un schéma mobilité qui s'appuie à la fois sur l'augmentation de l'offre de transports en commun et le développement des circulations douces. Certes les travaux sont difficiles à supporter mais nous devons en passer par là pour améliorer le cadre de vie à Choisy-le-Roi et prendre toute notre part dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour la préservation de notre environnement.

C'est justement ce contexte de travaux qui sont si difficiles à vivre et à supporter au quotidien qui m'amène à évoquer un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Il s'agit de l'entretien, de la gestion et de la surveillance de l'espace public. Parce que justement notre ville est confrontée à ces travaux lourds, nous considérons qu'il nous faut être encore plus exigeant sur la gestion et l'entretien de l'espace public. Je l'avais dit lors de notre débat budgétaire, en 2017 nous avons posé un certain nombre de jalons dans la création d'une nouvelle direction de l'espace public. Cette décision de réorganiser les services est née du constat de nombreux dysfonctionnements sur le domaine public et la nécessité d'y remédier en améliorant l'efficacité des services. Dans ce cadre, un certain nombre de mesures ont été décidées : le recrutement de patrouilleurs pour faire remonter toutes les constatations et prendre rapidement toutes les mesures correctives, une réorganisation du service prévention sécurité avec le recrutement d'agents de police municipale assermentés pour sanctionner toutes les infractions sur le domaine public et mieux lutter contre les incivilités. Il avait également été décidé de modifier l'amplitude horaire de ces services de façon à être plus présents dans l'espace public et nous avons convenu également d'une plus grande visibilité et réactivité de l'institution municipale sur le terrain à travers des outils ou dispositif d'alerte à disposition des citoyens.

En ce qui concerne la propreté, même si cela a pris du retard nous devrions constater une amélioration au cours des prochaines semaines, un avenant ayant été signé avec notre prestataire pour augmenter le nombre d'agents de nettoyage sur le terrain.

Mais en ce qui concerne le contrôle, la surveillance, l'alerte, cette présence permanente de nos services sur le terrain pour prévenir, alerter, sanctionner, responsabiliser, nous ne voyons encore rien venir. Nous avons conscience qu'il est parfois compliqué de recruter des personnels qualifiés, que les salaires de la fonction publique ne sont pas souvent à la hauteur des compétences exigées, cependant nous devons agir, et agir vite en prenant les mesures nécessaires. Nous avons fait la preuve avec la réorganisation de l'accueil de l'hôtel de ville que nous étions capables d'améliorer le service rendu aux habitants. Nous devons faire de même sur l'espace public, d'autant que l'année dernière nous avons demandé un effort financier aux Choisyens en augmentant les impôts locaux et en justifiant cette décision notamment par ce projet autour de l'espace public.

Depuis 2014, nous avons réalisé la quasi-totalité des actions figurant dans notre projet de ville durable et nous sommes même allés au-delà sur certains sujets. Nous avons poursuivi notre développement, nous avons construit de nouveaux équipements publics, nous en avons rénové d'autres. Nous sommes une ville attractive qui ne cesse d'attirer de nouveaux habitants. Nous avons su aussi convaincre nos partenaires comme le Département ou la Région de nous accompagner dans notre démarche de développement durable en finançant de grosses infrastructures.

Notre gestion rigoureuse dans un contexte malgré tout de baisse continue des dotations de l'Etat nous permet aujourd'hui d'avoir un budget ambitieux avec une capacité d'autofinancement non négligeable. Nous avons encore bien des projets à mener à bien jusqu'à la fin du mandat. De tout cela, les élus socialistes et républicains se félicitent mais sur l'espace public, nous n'avons pas encore l'efficacité et la réactivité que nous appelons de nos vœux et que nous réclamons à juste titre les Choisyens. Cela doit donc être la priorité pour l'année 2018. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Madame Brahimi. La parole est à Annick Guinery, et se préparent ensuite Jean-Marc Briennon, Patrice Diguët, Tonino Panetta et Hafid Ennaoura.

Mme Guinery : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci pour la présentation claire de ce budget, que nous voterons, mais je souhaite dire quelques mots sur un certain nombre de domaines.

Tout d'abord, en préalable et comme cela a déjà été souligné, et avec toutes les inconnues sur le plan financier, la baisse des dotations, nous tenons à dire effectivement que malgré tous ces obstacles, c'est un budget qui préserve les grands équilibres financiers tout en répondant à des problématiques importantes posées par la population.

D'abord un mot sur le projet éducatif et cette priorité que nous partageons tous, et toute l'attention particulière qui a été portée. L'inquiétude demeure cependant quant à la capacité de nos établissements scolaires à absorber les effets de la croissance démographique de notre ville, même si des efforts ont été faits. De même, tous les efforts qui ont été faits également en direction de la petite enfance et des familles avec des jeunes enfants doivent être poursuivis sous diverses formes.

Toujours en matière éducative, le souhait de la municipalité de maintenir la qualité des activités périscolaires malgré la fin des NAP choisie par les parents et les enseignants a été apprécié. En trois ans d'expérience, la commune a développé un savoir-faire, un professionnalisme des agents et a permis surtout à quasiment tous les enfants scolarisés de Choisy de pratiquer des activités gratuites de qualité auxquelles certains n'auraient pas eu accès. Nous regrettons donc l'abandon de ces NAP mais en ces temps de réflexion sur les budgets cette année et les futures années, nous espérons que ces acquis seront largement préservés comme cela a été souligné et demandé dans les différents groupes de travail chargés de revisiter le projet éducatif local.

Nous sommes également satisfaits de l'effort financier attribué à la reconquête de l'espace public, un domaine plus qu'essentiel aux yeux des habitants, et une attention particulière y est en effet portée dans ce budget. Mais en effet, si aucune amélioration notable n'est visible assez rapidement pour les habitants, alors hélas c'est toute l'action municipale qui peut se trouver mise en cause malgré toutes les avancées dans d'autres domaines. Le budget consacré au recrutement de patrouilleurs et de policiers municipaux traduit bien, donc, la prise en compte de l'espace public comme un élément structurant du service public rendu aux Choisyens. Malgré cet effort financier, cependant, qu'on le veuille ou non l'espace public continuera à focaliser les crispations de la population, impatiente de voir des améliorations significatives dans son quotidien en matière de sécurité routière mais aussi de voirie, d'éclairage, de tranquillité publique et de lutte contre les incivilités tant qu'effectivement les résultats concrets seront peu ou pas visibles. A ce titre, le recrutement des ASVP doit continuer à se faire à un rythme rapide malgré les freins qui ont été évoqués au niveau du recrutement, afin de faire respecter, certes par le dialogue et la présence, mais aussi par des verbalisations ciblées les nouveaux aménagements. A quoi servirait-il en effet de faire de nouveaux aménagements si quelques jours plus tard ceux-ci ne sont pas respectés ? La mise en place de la direction de l'espace public doit permettre de garantir l'avancée et la

pérennité des projets et une réponse plus rapide et plus efficace aux préoccupations des citoyens, notamment celles exprimées dans les conseils de quartier.

Nous avons beaucoup d'ambitions pour ces conseils mais il est vrai que lors de ceux-ci, beaucoup de demandes apparaissent. Or toutes ces demandes doivent être traitées avec respect et sérieux car il s'agit du quotidien des gens. Toute interpellation, aussi basique qu'elle puisse nous paraître, demande réponse. En ma qualité d'élue des quartiers de Choisy Nord, Centre Nord, je sais bien sûr qu'il reste beaucoup à faire pour que la démocratie participative devienne effective. Mais celle-ci ne peut pas être décrétée. Elle demande du temps, un lien de confiance qui doit s'établir avec les habitants, ce qui nécessite bien sûr à la fois de les impliquer dans des projets innovants, enthousiasmants, mais aussi de répondre à des demandes. La direction de l'espace public n'est bien sûr pas la seule concernée. Il va nous falloir travailler sérieusement, élus, services, de concert avec tous les acteurs impliqués de manière transversale afin que l'on passe d'une mise en place à une réalité tangible.

La reconquête écologique de l'espace public, c'est aussi tout ce que nous faisons pour le rendre apaisé et partagé, même si cela ne va pas sans heurts, on le voit, et que certains habitants estiment ne pas avoir été assez écoutés. C'est le cas justement des crédits consacrés dans le budget à la place de plus en plus grande faite au vélo et à la conversion progressive des quartiers de la ville en zones 30. Nous pensons bien sûr au schéma d'itinéraires cyclables en cours de réalisation dans les Gondoles, à la passerelle piétonne sur le pont et aussi à l'arrivée du Vélib' dans la ville.

C'est un projet ambitieux qui s'inscrit dans une vision de l'aménagement public sur le long terme. En fait, il met en question les pratiques et les usages de tout un chacun et préfigure un nouveau mode de vie sobre en énergie que nous défendons, bien sûr, en tant qu'élus écologistes soucieux de ces nouveaux enjeux. Mais justement, ces enjeux ne vont pas de soi et nous devons aider les citoyens à les comprendre, à se projeter dans l'avenir afin que nos actions entreprises aujourd'hui soient envisagées comme une préfiguration de la ville de demain. Cela demande un retour sur chacun de nous. La pédagogie et l'accompagnement font partie de nos missions d'élus, c'est tout l'esprit qui doit présider, à notre sens, à la nouvelle phase de mise en œuvre de l'agenda 21 qui traduit bien la volonté de la Ville d'aller plus loin pour rendre Choisy ville durable.

Le budget maintient aussi des crédits pour le développement de l'agriculture urbaine et des jardins éducatifs dans les écoles. Les habitants des Gondoles Nord peuvent ainsi continuer à avancer dans la réalisation de leur jardin partagé, notamment sur la parcelle Jean-Baptiste Clément. Parallèlement, les habitants des Hautes Bornes peuvent se réjouir de la création de nouveaux jardins dans leur quartier puisqu'ils vont bénéficier de crédits en ce sens.

Enfin, pour finir, je voudrais rappeler que nous ne devons pas perdre de vue pour les années à venir les principaux enjeux de notre temps déjà mentionnés. Le dérèglement climatique est une réalité que seuls quelques simples d'esprit osent encore questionner. Les pics de chaleur, les crues et même l'enneigement en saison printanière nous le rappellent avec force et acuité. Nous devons aussi, à notre niveau, faire porter nos efforts sur ces sujets. Il en va de notre responsabilité de réaliser des investissements pour protéger et accompagner les populations. Notre ville croît chaque année, c'est un fait. Nous devons bien sûr nous adapter à cette évolution, mais nous devons aussi rester vigilants car plus de bâti, c'est moins de sols pour filtrer les eaux de pluie et donc plus de crues potentielles. C'est aussi plus d'îlots de chaleur, donc des périodes de canicule toujours plus dures. Plus d'habitants, c'est plus de voitures, plus de pollution de l'air, donc plus de risques pour notre santé. Nous sommes sur la bonne voie mais nos efforts restent encore timides. Penser global mais aussi agir local, c'est notre credo car l'urgence est là. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci, Madame Guinery. Monsieur Briennon.

M. Briennon : Monsieur le Maire, chers collègues, puisqu'il est d'usage qu'il y ait un propos liminaire, je voudrais répondre aux interrogations de Monsieur Athéa et de Madame Baron sur la taxe d'habitation, et m'étonner de ce que le fait que 80 % des habitants de la ville soient dispensés de taxe d'habitation, ou en tout cas n'y soient plus assujettis, semble leur poser un problème. Pour ma part, je m'en félicite. Effectivement, les modalités de remplacement de cette taxe d'habitation sont en cours de définition et en cours d'analyse. Cela étant dit, je retiens l'hypothèse de Monsieur Athéa de mettre en place un nouvel impôt local. Je pense que les habitants de cette ville apprécieront cette initiative à sa juste démarche.

Si l'on en revient au budget au sens strict du terme, je vais repartir sur un indicateur dont vous savez tous, Monsieur Tisler en particulier, que c'est un des éléments auxquels j'accorde une forte importance, qui est celui de l'autofinancement.

Je ne peux donc que me féliciter et me réjouir du fait que l'autofinancement, sur ce budget 2018, soit en augmentation significative, à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Néanmoins il me semble important de voir comment se constitue cette augmentation de l'autofinancement. Ainsi qu'a pu le présenter et le dire Monsieur Tisler, nos dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 2 %, nos recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4 %, ce qui explique *grosso modo* l'augmentation de l'autofinancement à 1,5 millions d'euros.

Je n'ai pas de commentaire spécifique à faire sur les 2 % d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Nous nous inscrivons dans une moyenne qui est à peu près standard et cohérente.

Si l'on regarde un peu plus en détail l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 4 % et que l'on analyse l'origine de l'augmentation, on s'aperçoit qu'elle provient pour une partie extrêmement importante, voire quasi exclusive, de l'augmentation de la perception des taxes locales – taxe d'habitation et taxes foncières – et de l'augmentation des dotations.

Deux commentaires par rapport à cela. Le premier, c'est que, au contraire de ce que je viens d'entendre, la globalité des dotations est bien en augmentation sur notre ville, et je pense que c'est un point qu'il faut surligner et mettre en avant.

Deuxième point, l'augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière – taxes et services au sens large du terme – s'établit à peu près à 1,4 million d'euros. Si l'on ajoute à cela les 300 000 euros globaux, environ, d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les 300 000 euros d'augmentation des droits de mutation, on aboutit à un montant total d'environ 2 millions d'euros. D'où l'on constate assez aisément, et je pense que vous serez tous d'accord avec moi, que l'augmentation de l'autofinancement provient à 100 % de l'augmentation des taxes auprès des habitants.

C'est un constat et l'intérêt par rapport à cela, c'est que cette augmentation de l'autofinancement permet en effet de faire augmenter de façon importante et significative, là encore, le budget d'investissement. Si on analyse ce budget d'investissement, on peut globalement en faire ressortir un certain nombre de choses.

Il y a effectivement, et je partage la vision qu'a pu en présenter en particulier Madame Brahimi, un certain nombre d'actions qui sont des actions de rénovation globale de la ville en termes de bâtiments, de rues, de trottoirs, etc. Ce sont des rôles essentiels de la Ville, dont on ne pourrait en aucun cas se désister. C'est donc un fait, c'est une bonne nouvelle.

Au-delà de ces budgets, on constate aussi que le budget 2018 met en avant une augmentation importante de l'acquisition de terrains bâtis et non bâtis. Comme Monsieur Athéa l'a dit tout à l'heure, il s'agit *a priori*, si j'ai bien compris, de travailler à l'aménagement des quartiers. Pour moi, cette phrase est assez révélatrice. Qu'entend la Ville de Choisy-le-Roi par « aménagement des quartiers » ? Sommes-nous toujours dans une vision, celle sur laquelle la municipalité travaille depuis déjà quelques années, qui est une vision de croissance du nombre d'habitants, de recherche et d'atteinte le plus rapidement possible de cette barrière qui semble être extrêmement attractive des 50 000 habitants dans la ville et qui doit donc s'accompagner de constructions extrêmement fortes ?

Nous avons tous partagé ici, de façon plus ou moins importante, les débats que nous avons eus sur un certain nombre de secteurs qui se sont extrêmement densifiés. Je pense aux Hautes Bornes, mais pas seulement, et nous constatons, si l'on regarde la liste des acquisitions prévues sur le budget 2018, que cette tentative d'aménager les quartiers en procédant à des acquisitions se déploie globalement sur l'ensemble de la ville – je parle des Gondoles, Nord et Sud, je parle de Choisy Centre. Je pense honnêtement que c'est une dynamique dans laquelle la Ville ne peut pas continuer à s'engager. Aujourd'hui, nous sommes dans une ville qui fait globalement 45 000 habitants, ce qui est une densité extrêmement importante, et sur laquelle on continue à voir tous les espaces grignotés les uns après les autres par des constructions d'immeubles et des densifications.

Je dois le dire très clairement, il va falloir à un moment donné cesser cette densification. Nous sommes aujourd'hui au-delà des capacités de ce que peut gérer la Ville, de ce que peut absorber la Ville, que ce soit en termes d'équipement, en termes d'infrastructures, en termes de préservation de l'environnement et des espaces verts.

Au-delà, sur quoi porte cette augmentation du budget d'investissement ? Y a-t-il des actions spécifiques pour prendre en compte la sinistrose, pour ne pas dire la situation catastrophique des commerces dans la ville ? Quels sont les investissements que réalise aujourd'hui la Ville, qu'elle se propose ou projette de réaliser en 2018 pour dynamiser son tissu commercial ? Peut-on continuer à envisager de faire venir des habitants sans qu'il y ait des commerces à proximité ? Je vous renvoie à la situation de la rue Emile Zola, par exemple, qui est devenu une zone de non commerce. Je vous renvoie à la situation de l'esplanade Jean Jaurès, qui a été conçue expressément pour cela et sur laquelle on constate qu'aujourd'hui un commerce sur deux a dû faire faillite. Au-delà, que faisons-nous concernant la situation économique de la ville ? Comment faisons-nous venir des emplois auprès des Choisyens ? En effet je me réjouis, évidemment, du plan vélo, de la mobilité, des mobilités douces, mais la vraie dynamique par rapport à cela est de rapprocher l'emploi de l'habitat et aujourd'hui, l'emploi à Choisy-le-Roi n'est pas travaillé, ne fait pas l'objet d'axes d'investissements forts et significatifs.

Ce sont ces éléments qu'il faut prendre en compte si l'on veut travailler au développement harmonieux de notre ville. Ce sont des éléments de déploiement et de construction globale. Certains éléments sont importants et je me réjouis, comme ont pu le faire plusieurs de mes collègues, d'un certain nombre d'interventions sur des espaces verts, sur le déploiement des pistes cyclables, sur les circulations douces, sur les travaux de rénovation de l'électricité, même si aujourd'hui, au quotidien des Choisyens dans la ville, cela ne se voit pas vraiment.

Cependant ce qui nous manque aujourd'hui et dont nous avons vraiment besoin, c'est une vision intégrée, globale, de notre ville. Il manque à mon sens trop d'éléments indispensables pour que nous puissions continuer à avancer dans cette voie et c'est cette dynamique que je souhaiterais que nous puissions trouver le plus rapidement possible car plus le temps passe, plus elle devient difficile à mettre en œuvre.

Les APCP sont en train de se terminer, les uns après les autres. Nous avons tous pu constater qu'ils ont très bien fonctionné, qu'ils ont été des supports de très bon niveau à des investissements pluriannuels et ma proposition, qui va clôturer mon intervention, est que l'on puisse déployer des APCP sur des projets plus intégrés, qui mêlent l'emploi, l'activité économique et le commerce et l'habitat. C'est une demande forte de notre part et dont je pense nous ne pourrions pas faire l'économie. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Monsieur Briennon. Je donne la parole à Monsieur Diguët.

M. Diguët : Bonjour à toutes et à tous. Je ne vais pas vous surprendre mais je pense que nous pouvons être fiers de notre gestion municipale et de notre action. En effet, malgré des baisses drastiques des dotations de l'État, nous parvenons à présenter un budget qui préserve l'essentiel.

Comme l'an passé, avec l'aide de nos services, nous sommes parvenus tout au long de ces derniers mois à diminuer nos dépenses, à optimiser notre organisation sans remettre en cause la qualité du service rendu à nos populations. Cet effort sera poursuivi, voire accentué, nous l'avons dit. Mais cela ne suffit pas et, vous le savez, malgré les engagements pris en début de mandat nous avons été contraints l'an passé de majorer les taux des taxes d'habitation et foncières. Ne pas le faire nous aurait obligés à diminuer, voire à cesser certains services au moment où les besoins se font sentir plus encore que d'habitude pour un grand nombre de nos familles.

Si nous parvenons à présenter un budget en équilibre, cela tient essentiellement à l'effort que nous avons demandé à notre population. En effet, on vient de le dire, le montant des impôts et taxes collectés sur notre commune s'élève à un peu plus de 2 millions d'euros et nous allons devoir, cette année encore, par l'application des mesures fiscales mises en œuvre par le gouvernement, subir une ponction sur nos recettes de 800 000 euros, il ne faut pas l'oublier. C'est donc en grande partie dans le porte-monnaie de nos administrés que nous sommes allés chercher les moyens financiers de la poursuite de notre politique sociale.

Ce budget que nous allons voter ce soir répond néanmoins aux besoins des Choisyens. Il permet d'aller plus loin dans l'entretien de la ville, à la fois sur la propreté mais aussi sur la préservation de notre patrimoine. Il y a urgence, et vous le savez, à poursuivre les travaux très importants engagés sur l'éclairage public et sur la remise en état de certaines de nos voiries.

Ce budget permet également de maintenir, voire de développer nos politiques publiques dans tous les domaines – maintien d'une politique culturelle, sportive et associative largement développée, maintien de l'activité du centre médical de santé – et, bien sûr ce budget permet d'assurer la continuité de notre politique sociale en direction des plus démunis, ce que certains appellent une forme de communautarisme. Maintien également de nos investissements dans les écoles, dans le développement numérique, dans la médiation et la sécurité de nos quartiers et, bien entendu, dans tous nos domaines d'action, la prise en compte des enjeux environnementaux et de la qualité de vie des Choisyennes et Choisyens.

Le service public, c'est aussi et surtout des agents. Ils ont montré toute leur utilité et leur dévouement durant les crises que nous avons traversées en ce début d'année. Au quotidien dans les services, ils accueillent, accompagnent, soutiennent, entretiennent, et au plus fort des crises, s'investissent souvent bénévolement. C'est ce qui fait la force d'un service public solidaire. Certains voudraient aujourd'hui diminuer leur nombre après avoir bloqué le point d'indice depuis plusieurs années en faisant des économies sur leur dos. Notre groupe s'est toujours battu pour défendre le service public aux côtés de nos salariés et dénoncer ces mesures de blocage des salaires. A mi-mandat passé, les principaux engagements de notre

projet de ville sont aujourd'hui tenus, grâce en grande partie à nos agents municipaux. Nous ne compenserons jamais ce que l'Etat ne nous donne pas ou nous reprend mais nous avons souhaité engager un travail pour examiner les moyens qu'il est nécessaire de dégager pour nous permettre de revaloriser le régime indemnitaire et donc, *in fine*, revaloriser leur salaire en le rapprochant le plus possible de ceux pratiqués dans des collectivités similaires et voisines, ce qui ne serait que justice sociale. Une commission *ad hoc* va donc se mettre en place dans les prochaines semaines pour engager ce travail. C'est l'un des enjeux de cette fin de mandat.

Je ne vais pas reprendre les autres objectifs que nous avons, Madame Arnaud et moi-même, énoncés lors du débat d'orientations budgétaires, mais plutôt m'attacher à ce que nous prépare l'avenir. Bien malin celui qui, aujourd'hui, le sait, sachant que nous sommes toujours dans l'attente de l'intervention du Président Macron quant à l'avenir de la métropole et par là-même la pérennité de notre commune. La seule chose dont nous sommes sûrs aujourd'hui, c'est de sa volonté de remettre en cause le principe de la libre administration des collectivités locales en nous imposant de signer un contrat qui nous obligerait, on l'a dit, à ne pas augmenter nos dépenses globales de plus de 1,2 % par rapport à l'année précédente.

C'est en effet que ce que gouvernement formalise avec le pacte État-collectivités présenté en Conférence nationale des territoires le 14 décembre dernier à Cahors. Ce pacte, vous le savez, porte sur la période de 2018 à 2022. C'est donc tous les ans que figure l'objectif de limiter la hausse de notre budget de fonctionnement à moins de 1,2 %. Depuis cette annonce le Préfet nous a invités, et Frédéric Tisler l'a rappelé, à mettre notre budget en conformité avec cette directive sous peine de pénalités financières l'année suivante. Le préfet nous dit tranquillement : « si vous acceptez de signer ce pacte État-collectivités et que l'objectif n'est pas atteint, la pénalité sera moins élevée. Par contre, si vous refusez, je deviendrai méchant ». La carotte ou le bâton, c'est n'importe quoi, de l'enfantillage de cour d'école. Je ne pense pas qu'il y ait dans cette salle quelqu'un qui puisse cautionner de telles pratiques.

En même temps, je vous rassure, dans notre ville le problème ne se posera pas cette année, nous devrions être en-dessous de l'objectif et donc en droit d'attendre le bonus annoncé. Mais pour cela il nous faut signer le contrat. Quid des années futures avec notamment la mise en œuvre de nouveaux équipements publics, générateur de dépenses supplémentaires en fonctionnement, paramètre qui ne figure pas dans les textes où seuls sont pris en compte l'augmentation de population, la politique du logement et les efforts déjà engagés en matière de réduction des dépenses ?

Une dernière précision, qui est d'importance : nous avons été élus par les citoyens sur la base d'un programme portant l'ambition de répondre à leurs besoins et à ceux de notre territoire. Le gouvernement ne peut pas se substituer à ce choix démocratique par sa propre volonté de destruction des services publics. Nous ne pouvons accepter ce retour en arrière sans précédent et voir le contrôle administratif du représentant de l'État, qui avait été supprimé par les lois de décentralisation, remplacé aujourd'hui par un contrôle politique et budgétaire. Cette décision est concrètement anticonstitutionnelle. Nous l'avons déjà dit et nous le redirons, le déficit public n'est pas du fait des collectivités locales qui se doivent d'établir un budget en équilibre. La seule dette des collectivités est donc une dette saine liée à la construction d'équipements publics. Cela devient presque lassant à la longue de dire et redire les mêmes choses. Ce soir je vais donc vous épargner ce qu'à longueur de Conseils Municipaux j'ai pris l'habitude de vous expliquer, pour une fois pour toutes, résoudre nos problèmes financiers et placer l'humain au cœur de nos politiques publiques. Nos solutions, vous les connaissez, je n'y reviendrai pas. Je vous remercie donc de votre attention.

M. le Maire : Merci bien, 7mn. Je donne la parole à Monsieur Tonino Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs, bonsoir. Beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de choses que je partage, notamment, comme vous vous en doutez, ce que vient d'expliquer Monsieur Briennon. Je partage aussi ce qu'a dit Madame Guinery sur le réchauffement planétaire, mais nous sommes un peu loin du budget. Par contre nous avons tellement de points communs que cela me réjouit, sur le bétonnage de la ville et le nombre des véhicules qui vient en augmentation.

Je ne le cache pas, 2020 arrive et ce serait donc bien de mettre en cohérence les paroles et les actes, je tiens à le dire. Je m'étonne aussi que ce soir – en toute amitié bien sûr, je respecte le groupe comme chacun des groupes – personne n'ait parlé du grand danger qui nous guette et du gros scandale que nous vivons en ce moment, qui est dû à vos amis politiques. C'est le territoire. Que se passe-t-il au Territoire, depuis Seine Amont jusqu'à maintenant ? Il faut absolument que nos concitoyens sachent qu'alors qu'ils n'ont absolument rien réalisé, nous en sommes à 17 millions d'euros de dettes. C'est proprement scandaleux. Lorsque vous voyez, en plus, le choix pharaonique du nouveau siège du Territoire alors que l'on ne sait même pas si celui-ci va perdurer dans cet état, c'est de la folie pure.

Quel rapport avec le budget de Choisy-le-Roi ? Un rapport énorme, puisque nous nous sommes dessaisis ou nous allons nous dessaisir de nos principales compétences. Nous pourrions nous écharper, ici ou là, sur des choix, mais que va-t-il nous rester ? Notamment, nous sommes, mon groupe et le groupe des Verts aussi, contre le bétonnage, mais c'est ce qui se prépare avec le Territoire au vu de ce qu'il s'apprête à voter et à nous faire subir, en particulier près d'ici avec la nouvelle gare. Cela m'inquiète parce que l'écueil difficile sera en 2019. En 2018, déjà, il manque des millions d'euros pour boucler le budget, qu'ils ne savent pas où trouver et en 2019, lorsque la CVAE va passer à la métropole, ce sera mission impossible. Je me demande si vous tous, les maires qui composez le bureau politique, toutes tendances confondues, ainsi que les conseillers territoriaux, nous ne devrions pas, pour une fois, faire grève. Nous marchons sur la tête ! Il y a un Territoire où ils veulent plus siéger ! C'est vraiment de la folie pure, je ne sais pas où nous allons.

Par contre, au niveau national, que chacun s'amuse à tant décrier, pour une fois depuis 10 ans la situation s'améliore. Depuis 10 ans, c'est la première fois que nous sommes sous ces fameux 3 %. C'est un critère qui aurait pu être 10 % ou 2 %, que chacun conteste, etc. 3 % avait été choisi parce qu'il fallait arrêter le dérapage et je suis aussi très inquiet lorsque certains maires du Territoire, avec une dette de 17 millions d'euros, avec un budget qu'ils n'arrivent pas à boucler, avec une année 2019 complètement bouchée, disent qu'ils sont contre la baisse de la dépense publique et qu'il faut augmenter les dépenses publiques. C'est incroyable ! Où vivent ces gens ? Je connais la situation de la commune du maire qui a dit cela. Est-il digne de parler dans un Conseil territorial pour dire de telles sottises ?

Je voudrais aussi faire le rapprochement avec tous les cris d'orfraie sur la suppression des dotations, la fin du monde, qu'il n'y aurait plus ceci, qu'il n'y aurait plus... Que constate-t-on ? La DGF augmente. Nous avons un budget de près de 93 millions d'euros, il y a de quoi faire.

Et vous faites des choses mais, comme l'ont dit mes collègues, cela ne se traduit pas par un changement dans la ville. Pourquoi ? Je ne doute pas de vos efforts, mais il me semble que malgré la rigueur des services, et je parle de la rigueur des services – nous avons un service compétent, que je remercie – je ne peux pas dire que je constate la même rigueur chez mes collègues élus. Tout à l'heure, Monsieur Tisler, et je tiens à le faire remarquer, a dit que vous alliez renoncer au choix de la location de véhicules. Je veux le dire parce qu'à l'époque où ce choix avait été fait, en commission je m'étais prononcé contre, j'avais expliqué que c'est

une grande mode, la LOA, les locations, etc., et j'avais expliqué que c'était de la facilité, comme l'époque que nous vivons, et que pour moi c'était un mauvais choix. Je n'en tire aucune gloire mais c'est ainsi.

Vous parlez de rigueur budgétaire et vous dites que tout va bien, puisque Monsieur Tisler nous a expliqué qu'en effet les comptes sont sains. Oui, *a priori*, les comptes sont sains. Nos capacités d'investissement, comme l'a expliqué Monsieur Briennon, viennent effectivement de l'effort, non de la population mais d'une petite partie de la population, cette petite partie de la population que vous n'écoutez pas. Cette petite partie de la population qui réclame une intention et un investissement pour la sécurité et la mise en place de caméras, ce qui aidera, je le dis, Monsieur Boivin. Je rends hommage à l'énergie qu'il déploie pour faire respecter la propreté dans notre Ville, mais il faut l'aider. Je pense qu'à Choisy-le-Roi, mais cela ne figure pas dans ce budget et nous le dénonçons chaque année, il va bien falloir tirer les conséquences de ce qui se passe dans notre ville. Oui, c'est vrai, il y a de la propreté de plus en plus. Je sais que vous faites des efforts, mais peut-être ne faites-vous pas les bons choix.

Je m'interroge aussi sur le parking, nous parlerons aussi du budget des parkings, qui paraissait équilibré, etc., mais il y a des dépenses de remise à niveau. Certaines villes ont fait le choix du parking gratuit et je m'interroge. J'avais aussi demandé, plutôt que ces investissements lourds, entretien et autres, s'il ne valait pas mieux rétablir les zones bleues, ce qui n'empêche pas les gens qui ne respectent pas les temps de stationnement de prendre une amende et de payer. C'est bien moins lourd que tous ces parcmètres. Je ne pense pas que cela rapporte de l'argent à la Ville, mais par contre cela vide les poches de nos concitoyens qui sont déjà bien pressurés. Vous dites – encore heureux – que l'on n'augmente pas les taux cette année, nous le verrons un peu plus loin, mais la plupart des villes accordent un abattement de 20 % à leurs concitoyens, or nous l'avons baissé à 15 %. Nous avons donc nous aussi une demande à faire. Nous voulons qu'il soit rétabli à 20 % pour tous et toutes.

Comme Monsieur Briennon, je me réjouis que 80 % des gens ne payent plus, si cela peut les aider, la taxe d'habitation, mais quelle injustice pour les 20 % qui continuent à la payer, quelle que soit leur situation ! Il vaudrait donc mieux la supprimer pour tous, mais cela ne dépend pas de nous et là où je peux rejoindre Monsieur Athéa, qu'il s'agisse de la taxe foncière ou de la taxe d'habitation qui sont de telles usines à gaz, en effet, je serais en faveur de la création d'un nouvel impôt avec un mécanisme compréhensible, plus simple, plus juste, plus transparent, plus progressif. Mais j'espère que cette situation ne va pas durer et que la municipalité, lorsque cette mesure prendra tous ses effets, ne choisira pas, là encore, si 20 % des habitants devaient continuer à payer la taxe d'habitation, la facilité qui serait de l'augmenter.

En ce qui concerne maintenant ce que vous appelez les investissements, certes ce sont comptablement des investissements, mais pour moi c'est aussi beaucoup de l'entretien, notamment en ce qui concerne la rénovation de notre réseau électrique, qui en a bien besoin. Oui, on peut en effet se réjouir de cette dépense de 900 000 euros, mais là où je ne me réjouis pas, c'est que toutes ces dépenses qui sont les bienvenues, sont à mon sens le résultat d'un retard que nous avons pris du fait des mauvais choix du passé, par exemple la médiathèque, qui a influé grandement sur nos capacités d'investissement. J'apprends, et j'ai cherché dans le budget primitif – à moins que j'aie été mal renseigné et qu'il s'agisse uniquement d'une petite vitre – qu'à peine après quelques années les vitres viennent d'être changées. Nous ne savons pas pourquoi, cela n'a pas été voté, je me trompe peut-être, mais il semblerait que les vitres de la médiathèque aient été changées et sur ce point aussi j'avais parlé de l'entretien. Encore une fois je me trompe peut-être mais il y avait des grues devant la médiathèque qui changeaient les vitres.

Donc effectivement, par rapport à ce budget dont, comptablement vous pouvez peut-être vous réjouir – les chiffres ne sont pas malsains – dans l'affectation, dans la réalité, dans le vécu de la ville, je ne pense pas que l'on puisse se réjouir. Si je vous prends au mot, Monsieur Tisler, alors, je vous en prie, ne faisons pas la même erreur que le choix de la location des véhicules avec la cuisine centrale, gardons notre cuisine centrale. Le budget démontre que nous en avons les moyens. Vous disiez que ce n'était pas à cause de cela mais, oui, c'était pour faire des économies que vous vouliez fermer la cuisine centrale, même si vous dites la maintenir pour les personnes âgées. Il y aura donc une qualité à deux vitesses puisque vous disiez qu'il fallait s'inscrire au SIRESCO pour améliorer la qualité. Si la cuisine centrale continue à faire les repas pour les personnes âgées, j'en déduis qu'elles n'auront pas la même qualité que dans les écoles.

Je pense que si vous faites le choix de ne pas garder la cuisine centrale, d'ici deux ou trois ans nous devons tirer les mêmes conclusions que pour la location des véhicules parce que nous ne maîtriserons rien, ni la qualité ni les dépenses. Aussi je remets cela sur le tapis pour qu'au budget supplémentaire soit inscrite cette somme que vous avez chiffrée à 200 ou 300 000 euros lors des débats pour préserver la cuisine centrale et en augmenter la qualité.

Tout n'est cependant pas négatif, il y a quand même quelques réalisations intéressantes. J'espère que cela va perdurer. J'applaudis la venue d'un promoteur privé qui nous amène un nouvel hôtel d'entreprises rue Anatole France, qui a été présenté hier soir. Tant mieux, mais ce sont de toutes petites structures d'environ 10 m², ce n'est pas cela qui va créer beaucoup d'emplois. Toutefois des efforts sont faits.

Mais je pense qu'il manque réellement – et pour cause, parce que nous sommes accaparés par la rénovation de tout ce que nous n'avions pas entrepris avant, notamment les gymnases – et qu'il va falloir trouver des idées pour changer la vie de notre ville, pour qu'à l'extérieur il y ait un autre regard. Il y a des possibilités d'organiser des événements importants qui se répercutent au-delà de notre ville, j'en suis persuadé et nous avons les moyens de le faire. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Panetta. Dernière demande d'intervention, celle de Monsieur Ennaoura.

M. Ennaoura : Monsieur le maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce soir nous avons à nous prononcer sur le budget primitif 2018. Lors de notre dernier Conseil municipal, celui du 31 mars 2018, a eu lieu le débat d'orientation et ma collègue Malika Benkahla a exprimé l'engagement et la position de notre groupe sur de nombreux points, à la fois nationaux et locaux. Je ne reviendrai pas dessus, c'est pourquoi notre discours sera bien plus bref qu'à l'accoutumée.

Cependant il nous a semblé utile d'exprimer notre avis sur un certain nombre de points qui nous paraissent importants, voire fondamentaux dans ce budget et dans cette mandature.

Avant tout je tiens à dire que les élus de notre majorité se sont réunis à de nombreuses reprises dans le cadre notamment de séminaires et de bureaux municipaux pour réfléchir et prendre des décisions à la fois difficiles mais aussi responsables, décisions visant à assurer aux Choisyens un budget communal équilibré sans imposer une pression fiscale trop forte.

Le budget d'aujourd'hui est donc la résultante ou la réponse aux contraintes liées à la baisse de nos dotations de ces dernières années. Cette recherche d'optimisation budgétaire est devenue, si je puis dire, un réflexe qui s'est installé dans nos débats.

Le premier point que je voudrais évoquer est la question de l'autofinancement. Il est aujourd'hui à un niveau acceptable. On peut discuter bien évidemment de son origine mais

on ne peut obérer les différentes économies qui ont été demandées aux services. Sans cet effort sollicité par les élus de notre majorité, la Ville ne pourrait faire face aux investissements d'avenir.

Le second point a trait à l'espace public. Vous le savez certainement, notre groupe a exprimé l'importance de ce sujet maintes fois dans cette enceinte et ailleurs, car nous pensons que c'est là aussi que le citoyen, l'habitant rencontre la réalité de ce que nous voulons et de ce que nous pouvons être. Notre espace public est un milieu de vie et les enseignements de l'écologie nous intiment l'obligation de prendre soin de nos milieux de vie. Notre majorité a pris conscience de cela et c'est une très bonne chose. Il a donc été décidé de dégager un financement important dans cette matière car les attentes de nos concitoyens sont fortes et nombre d'entre nous sont en sympathie avec celles-ci. Nous espérons que l'engagement financier portera ses fruits, que le travail de l'administration permettra de répondre concrètement à ces attentes.

Le troisième point est connexe au précédent. C'est celui lié à la prévention, à la sécurité et à la tranquillité publique. Nous pensons, en tant qu'écologistes que dans cette matière la présence humaine pour résorber la conflictualité est essentielle. Les attentes de nos concitoyens sont également très fortes à ce niveau. Là aussi, un engagement financier a été validé par les élus de notre majorité et un plan de recrutement de patrouilleurs et de policiers municipaux a été lancé.

Pour conclure ce discours, bref comme je l'avais annoncé, je dirai que notre groupe Union pour une économie solidaire se félicite de l'absence d'augmentation de la fiscalité qui pèserait trop sur les contributeurs nets de notre ville, se félicite que notre dette communale soit soutenable et qu'elle soit préservée de tout élément toxique et se félicite également que l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement soit contenue dans un taux raisonnable, d'autant plus que notre Ville va devoir faire face à la contractualisation imposée par l'État. Enfin, la contribution financière validée par les élus sur le sujet de l'espace public, de prévention, de sécurité et de tranquillité nous impose de répondre concrètement et efficacement aux besoins de nos concitoyens et concitoyennes, dans le respect des engagements que nous avons pris.

Enfin, pour redire les propos très importants de ma collègue lors du débat d'orientations budgétaires, notre groupe continuera à défendre une politique responsable de développement humain, culturel, social et écologique. Dans cette perspective, nous voterons pour le budget primitif présenté ce soir. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Monsieur Ennaoura. Peut-être Frédéric Tisler, sur quelques points précis.

M. Tisler : Oui, Monsieur le Maire, comme il est d'usage, je réponds à certains propos lorsque factuellement ils posent manifestement difficulté et je n'entre pas dans des considérations politiques.

Madame Baron, je prends acte de ce que vous analysez la Ville à travers le Parisien. Je maintiens le fait de pouvoir dire que, contrairement à ce que le Parisien estime, si le journaliste est là, je m'en excuse auprès de lui, notre encours de la dette n'augmente pas de manière à laisser présager quelque chose de négatif. J'ai pris soin de dire tout à l'heure que notre encours de la dette est en-dessous du plafond gouvernemental pris en compte précisément dans la contractualisation.

Autrement, les Restaurants du cœur, Madame, ont été reçus il y a un mois, deux représentants locaux et deux représentants de leur organisation départementale. Une

discussion a eu lieu. Je connais moi-même bien ce dossier dont j'ai eu la charge pendant 19 ans pour la ville. Je pense que la Thiaisienne authentique que vous êtes devrait aller voir Monsieur le Maire de Thiais pour lui demander d'enfin contribuer financièrement aux Restaurants du cœur de Choisy-le-Roi puisque je rappelle que ces Restaurants du cœur ont aussi vocation à accueillir la population thiaisienne.

Donc il y a dialogue et concertation avec les Restaurants du cœur.

Monsieur Briennon, j'apprécie toujours les analyses que vous faites, très rigoureuses, très financières, des budgets et sur lesquels vous avez une vision technique et une vision politique.

Sur la vision technique que vous avez, Monsieur Briennon, reprise un peu par Monsieur Panetta, je me permettrai de ne pas partager votre analyse sur les raisons qui constituent le progrès de notre autofinancement. Vous dites, et vous avez raison de le remarquer, que l'on constate une augmentation des recettes, principalement des recettes fiscales, et que l'augmentation de l'autofinancement vient donc de là, et vous la présentez comme venant uniquement de là. Je ne partage pas cette analyse ou en tout cas pas pour moitié. Si nous n'avions pas fait un effort très conséquent de maîtrise de nos dépenses, en gardant tout simplement la progression de nos dépenses identiques en pourcentage aux dépenses antérieures, le différentiel entre recettes et dépenses n'aurait pas été aussi conséquent que celui qui existe et que vous constatez vous-même, et donc notre autofinancement aurait été moindre.

Il y a deux raisons à cet autofinancement en progression, effectivement une progression des recettes fiscales, cela, nous ne le nions absolument pas et nous avons pris nos responsabilités en mettant notre population à contribution de l'effort général que nous faisons, mais il y a aussi notre maîtrise des dépenses qui intervient également dans la reconstitution de notre autofinancement.

Sur ce que vous dites au sujet de la densification de Choisy-le-Roi, je rappelle quand même que l'Etat nous impose un volant de construction de 400 logements sur lequel nous avons négocié pour redescendre à 380, et que dans la mesure du possible nous évitons de le dépasser. Mais il y a des raisons à la densification qui nous échappent totalement, et j'espère que vous nous en donnerez acte.

Je terminerai en me félicitant, Monsieur Briennon, de vous entendre faire l'apologie des APCP et je partage votre analyse. Vous souhaitez que nous en fassions davantage sur des projets intégrés, d'accord. L'an dernier vous nous disiez qu'il y avait trop d'APCP et qu'elles minoraient une capacité d'investissement. Or nous avons, je le rappelle, mobilisé la majorité des APCP sur des opérations que nous estimions indispensables : nous doter d'une médiathèque à la hauteur des besoins de la ville et d'une qualité supérieure aux équipements qui existaient avant et permettre également l'implantation de la Cité des métiers sur la ville. Nous avons aussi un travail considérable à faire sur Langevin - Mandela, y compris également sur le développement du centre-ville.

Monsieur Panetta, sur la location longue durée de la flotte automobile, je prends acte de ce que vous disiez, effectivement vous avez été contre, j'étais là et je m'en rappelle. Néanmoins, vous oubliez un paramètre que j'ai cité intentionnellement dans mon propos. Nous avons été conduits à la LOA, et je pense que vous le savez bien... en fait, je pense que vous ne tapez pas là où vous auriez dû le faire, donc je vais me permettre de vous suggérer un autre argument. Vous voyez que j'essaye d'être honnête en politique.

Nous avons été pratiquement contraints de prendre la solution LOA parce que notre flotte automobile était à l'époque vraiment en bout de course pour un nombre conséquent de véhicules. Il est vrai que même les élus de la majorité de l'époque avaient témoigné de leur agacement en face de cela. Je pense, Monsieur Panetta, vous connaissant, que vous aurez peut-être l'honnêteté intellectuelle de convenir avec nous que la LOA, à cette époque, même avec les appréhensions que nous avons sur le différentiel de coût, était la solution la plus commode pour renouveler la flotte automobile compte tenu de l'état dans laquelle elle se trouvait.

Nous ne sommes fort heureusement plus dans la même situation et croyez bien qu'un certain nombre d'élus ont dit également leur attachement à ce que la gestion de cette nouvelle flotte se fasse plus raisonnablement et qu'entre autres choses, on n'attende pas trop longtemps pour revendre les véhicules, au bout de leur durée d'amortissement ou au moment où ils commencent à coûter cher en réparations.

Monsieur Panetta, je suis désolé mais je vais lire la notice explicative des votes des taux d'imposition : *« Par vote en date du 30 Juin 1999, le Conseil municipal de Choisy-le-Roi a décidé d'appliquer un taux d'abattement général à la base de 20%. Ce taux d'abattement général à la base n'a pas été modifié depuis. »*

Je pense que c'est très net. Je ne vois pas le sens de votre remarque sur le taux d'abattement de 20 %. Votre groupe était représenté à la commission des finances. Donnez-moi aussi acte du fait que si nous avons modifié un abattement général à la base, la discussion de la commission des finances aurait vraiment porté là-dessus. Par conséquent, Monsieur Panetta, je ne comprends pas votre remarque sur l'abattement baissé. Vous demandez qu'on le rétablisse à 20 %. Je pourrais dire que voilà, vous avez satisfaction, sauf que nous ne l'avions jamais baissé.

Ensuite, il y a eu deux vitres cassées à la médiathèque. Lorsque j'ai vu les bons de commande, étant responsable du contrat des assurances et des contentieux, je me suis étonné. J'ai eu les explications. Il se trouve qu'à l'époque ces vitres ont été cassées de l'intérieur parce que des tables étaient poussées fréquemment contre elles et que ces vitres se sont fendues à cause de cela. Des dispositions ont été prises, d'après ce que l'on m'a dit à l'époque, pour que les tables ne se rapprochent plus des vitres. Il se trouve que la Ville est assurée – je suis aussi en charge du suivi de ce dossier – et que donc ces sinistres sont entrés tout à fait dans la capacité de notre compagnie d'assurance à nous rembourser ce type de dommages. Je pense donc que vous grossissez un peu ce qui est arrivé aux vitres de la médiathèque et qui n'est pas au point que nous puissions remettre en cause sa qualité, son efficacité et sa pertinence en tant qu'équipement culturel. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Je vous remercie. Après ces interventions, qui font suite, au débat d'orientations budgétaires que nous avons eu, il nous faut maintenant adopter notre budget primitif pour l'année 2018. Cela étant, permettez-moi de préciser deux ou trois choses.

Nous savons tous ici qu'il s'agit d'un acte majeur de l'activité de notre assemblée car l'ensemble des décisions que nous allons mettre en œuvre en découleront, et notamment l'ensemble des politiques publiques portées par notre municipalité.

Je le redis très fortement : ce budget est l'aboutissement d'un travail et d'un processus d'élaboration que je considère très sérieux, exigeant, qui engageait les services, les chefs de service, la direction générale, les élus, chacun dans leur secteur, qui se sont attachés à réfléchir, à analyser, à discuter, à partager, aussi à renoncer, à faire des choix, et le tout arbitré par l'exécutif municipal.

Tout cela, bien évidemment, fortement inspiré non par une idéologie autoritaire comme j'ai cru l'entendre tout à l'heure, mais par une volonté politique affirmée et assumée. Il est normal que dans notre démarche démocratique, l'opposition ne soit pas d'accord sur un certain nombre de choix. Je serais d'ailleurs moi-même fortement étonné si nous étions d'accord sur tout. Ce qui est intéressant dans les interventions des uns et des autres, c'est que j'avais du mal, depuis un an, à discerner qui serait celui ou celle qui défendrait les orientations gouvernementales. J'ai un éclairage ce soir et je m'aperçois donc que sur les questions qui ont été évoquées certains ont déjà des idées pour des dynamiques municipales prochaines et je m'en réjouis puisqu'il faut qu'il y ait des idées pour changer la vie, pour changer la ville.

Mais s'agissant d'élaborer et conduire notre budget sur la base des orientations dont nous avons débattu, pour moi, notre budget fait sens pour les Choisyennes et les Choisyens et, je le dis, pour toutes les Choisyennes et tous les Choisyens, bien loin d'un esprit, comme j'en ai entendu le terme, communautariste. Dans la situation actuelle, les débats qu'il y a actuellement dans le pays, je trouve inquiétant d'entendre ce terme ce soir. C'est quoi, être communautariste ? C'est faire des choix pour nos écoles, pour nos équipements publics, pour l'éclairage public, pour l'espace public, pour la vie associative et la démarche citoyenne, pour la culture, pour le sport, c'est cela, notre communautarisme ?

Je crois que nous sommes bien loin de cela et je pense que notre budget fait sens. Il fait sens sur notre volonté politique et il a été élaboré, comme cela a été évoqué par les uns et les autres, dans un contexte financier toujours contraint et dans cette période d'incertitude institutionnelle pour le quotidien des élus que nous sommes. Je peux parler évidemment du devenir du département et du devenir des territoires. Tonino Panetta a raison, en effet, de ce point de vue, et d'ailleurs son collègue Robin Réda – pour ceux qui ne le connaissent pas, nouveau député, ancien maire de Juvisy – vient de déposer, hier ou avant-hier, une proposition de loi demandant la suppression des territoires. C'est quelque chose que l'on présentait mais rappelons-nous la mise en place de la Métropole du Grand Paris. C'était un projet de Nicolas Sarkozy, repris ensuite par Monsieur Hollande et mis en place dans notre région par le Préfet Carencio, et 90 % des maires s'étaient opposés déjà à la démarche telle qu'elle est aujourd'hui. Il semblerait donc que oui, il y a quatre projets aujourd'hui sur la table du Président de la République. Il semblerait que la Conférence nationale des territoires ait lieu en juin, ou éventuellement en juillet. Ce n'est pas grave, ce n'est que depuis le mois d'octobre que nous attendons de savoir à quelle sauce nous allons être mangés, non seulement les départements, les territoires maintenant puisqu'il y a cette proposition de loi qui, d'ailleurs, fait partie de l'un des quatre scénarios évoqués.

Mais surtout, quel avenir pour nos communes ? C'est surtout cela qui nous préoccupe et donc cette incertitude institutionnelle. C'est dans ce cadre que nous votons notre budget. Pourtant, malgré cette volonté nous voyons bien, nous, quelle est la place prépondérante que peut avoir une commune pour le service rendu à la population, et ce n'est pas banal, je crois que c'est mentionné dans toutes les actions que nous développons. Par conséquent je reste, moi, fortement convaincu et quelles que soient les institutions dans lesquelles je siège que la réponse aux multiples crises et défis de la période dans laquelle nous sommes n'appelle certainement pas à moins de service public mais au contraire à être dans une démarche de soutien et d'implication forte du service public.

Je veux redire aussi la fierté que j'ai dans cette ville, et qui doit être la nôtre, partagée, d'être des citoyens, des élus, démocrates, d'être des républicains, voulant œuvrer pour le bien commun. Le bien commun, c'est justement ce que je mentionnais tout à l'heure, agir sur des choix politiques forts qui permettent aux uns et aux autres de s'impliquer. Nous le verrons tout à l'heure d'ailleurs. Ce terme de communautarisme m'agace parce que nous allons avoir tout à l'heure une délibération notamment sur les copropriétés, sur la question de la ville de

demain, qui sera présentée par Nadia Brahimi. Vous rendez-vous compte du choix que nous faisons ? Je me demande si je ne vais pas la retirer, puisque je suis « communautariste ». Enfin, bref ... il y a des choses que j'ai du mal à accepter.

Je souhaite, moi, faire part de ma fierté et de mon respect aussi de pouvoir compter sur l'apport et l'abnégation dont font preuve au quotidien les agents municipaux dans l'exercice de leurs missions et de leurs prérogatives, qu'ils mettent en œuvre dans notre ville et qui sont importantes. Inutile, évidemment, de revenir en détail sur ce qui s'est passé au 1^{er} trimestre. Quels que soient leur fonction, leur grade, leur échelon, leur catégorie, nous ne pouvons que les remercier, je crois, de leur travail et c'est pour cela que je n'accepte pas l'intense pilonnage idéologique sur les supposés privilégiés que seraient les fonctionnaires. Ce pilonnage est fortement relayé médiatiquement et je me pose la question : est-ce qu'il ne traduit pas combien notre démocratie, combien notre cohésion sociale, voire même notre intérêt général sont de plus en plus fragilisés par les coups politiques qui nous sont portés par une politique libérale en France et en Europe ?

Je pense qu'il faut rappeler quelque chose, quand même, c'est que l'engagement des collectivités territoriales et des agents du service public est essentiel. Frédéric évoquait tout à l'heure les sapeurs-pompiers, mais pas uniquement. Où en est aujourd'hui notre service public de santé, notre service public de l'éducation, de la recherche ? La liste pourrait être longue et je pense que nous avons à saluer leur engagement.

C'est donc dans ce contexte politique, sociale et d'incertitudes que je vais soumettre au vote un budget de plus en plus contraint, mais nous allons poursuivre nos efforts, je le dis à mes amis de la majorité, pour progresser et être encore plus efficaces en restant attentifs à la mise en œuvre de notre volonté. Nous avons exprimé un certain nombre de volontés et il nous faut passer de la deuxième à la troisième pour aller plus vite.

Notre volonté est aussi de ne pas être mis sous tutelle, tel que c'est défini par l'État aujourd'hui à travers les propositions de contrat. Je suis pour la libre administration des collectivités. Plusieurs ici, à travers leur intervention, on fait référence à l'article 4 de la Constitution et j'ai bien peur que le Président Macron soit confronté à ce problème, comme il peut être confronté d'ailleurs aussi, sur des modifications territoriales, aux deux assemblées. En effet, il y a un petit problème avec Monsieur Larcher, le Président du Sénat, qui s'oppose fortement à lui actuellement. C'est pourquoi avec l'ensemble des Maires du Val-de-Marne et l'Association des maires, et – je le dis bien ici parce qu'il faudrait que nos collègues de l'opposition s'intéressent aux prises de parole de leurs maires, dans différentes villes – quelles que soient les situations et les convictions politiques, en termes de gestion nous sommes quasiment tous opposés à la mise en place de ces contrats. Nous avons d'ailleurs demandé collectivement au Préfet un entretien pour le lui faire savoir et nous attendons évidemment une réponse à cette demande d'audience.

Cela étant, je propose de mettre aux voix notre budget primitif.

Je sou mets au vote la délibération sur le budget principal de la commune.

La délibération n°1 est adoptée à la majorité (12 votes contre).

→ 2. Vote du budget primitif 2018 : budget annexe des parkings

M. le Maire : Je sou mets au vote le budget annexe des parkings.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité (10 abstentions, 2 votes contre).

M. le Maire : Je tiens à vous remercier pour la teneur du débat, qui a été clair, net, sans mot d'oiseau de la part des uns ou des autres et je remercie également l'ensemble des membres de la majorité de la confiance qu'ils me font pour la mise en œuvre de ce budget que nous aurons à faire vivre avec l'ensemble des services de l'administration.

Je donne à nouveau la parole à Frédéric Tisler pour la troisième délibération sur le vote des taux d'imposition.

→ 3. Vote des taux d'imposition 2018

M. Tisler : Je redis que le taux d'abattement général à la base reste à 20 %, que le taux d'abattement maximum légal par personne à charge reste à 15 %, que le taux d'imposition ne change pas. Je vous propose donc de passer au vote puisque rien d'autre ne me semble devoir être dit.

M. le Maire : Il n'y a pas de demande d'intervention, nous votons donc tout de suite.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions)

M. le Maire : Nous passons au sujet concernant l'habitat.

M. Panetta : Excusez-moi. Je fais amende honorable. Effectivement, j'étais fatigué peut-être et j'ai confondu avec le vote du 27 juin 2005 où le Conseil municipal de Choisy-le-Roi a décidé d'appliquer le taux d'abattement maximum légal par personne à charge, à savoir 15 %. Mais il pourrait passer à 20 %. En fait, c'est ce que je voulais dire ! (rire)

M. le Maire : Merci, Monsieur Panetta, d'avoir reconnu votre écart de tout à l'heure. Nous passons au sujet de l'habitat.

HABITAT

→ 4. Approbation de la convention entre la Ville et Valophis habitat pour le relogement temporaire des ménages de l'immeuble sis 4 square/avenue Anatole France, suite à l'incendie du 10 janvier 2018

M. le Maire : Sur l'approbation de la convention entre la Ville et Valophis habitat concernant le sinistre que nous avons eu et les questions liées au relogement temporaire des ménages du 4, square/avenue Anatole France, y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Baron.

Mme Baron : Ce n'est pas une demande d'intervention sur ce sujet lié à l'habitat. Vous venez de dire que la teneur des débats s'est bien passée alors que vous ne tenez pas du tout compte de ce qu'un élu soit insulté. Parce que Monsieur Tisler s'est trouvé vexé concernant l'état du local des Restos du cœur, cela fait effectivement 19 ans qu'il est dessus, il ne supporte pas d'avoir un échec. Je suis désolée, mais les attaques personnelles sont interdites et je vous demande donc de tenir correctement la police de l'assemblée.

M. le Maire : Oui, Madame Baron, mais je ne crois pas qu'il est insultant de dire à quelqu'un qu'il est thiaisien. Il y a beaucoup de Thiaisien qui sont heureux d'habiter la ville de Thiais. Je ne vois pas ce qu'il y a de problématique là-dedans.

Mme Baron : Vous savez très bien que je paye des impôts sur Choisy-le-Roi, que j'ai vécu 27 ans à Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Vous dites que Monsieur Tisler vous a insulté.

Mme Baron : Il me ressort toujours cela. C'est une insulte, à chaque fois il veut m'attaquer là-dessus. C'est une affaire personnelle et cela n'a rien à faire au Conseil municipal.

M. le Maire : Je ne pense pas qu'il vous a insulté. On est choisyen, dionysien, val-de-marnais.

Mme Baron : C'est personnel et cela n'a rien à faire au Conseil municipal, Monsieur le Maire, merci.

M. le Maire : Quelqu'un veut-il intervenir? Non, je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

→ 5. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire : C'est quelque chose d'ordinaire, je ne pense pas qu'il y ait besoin de commentaires. Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

→ 6. Approbation de la convention avec l'association Au fil de l'eau pour la reconduction d'un passeur de rives en 2018

M. le Maire : Sur l'approbation de la convention historique et régulière que nous faisons avec l'association Au fil de l'eau pour la reconduction d'un passeur de rives, y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Id Elouali : Puisque vous me regardez, Monsieur le Maire, un petit commentaire. Je me réjouis que le passeur de rives vienne renforcer les modes de circulation alternatifs. Il faudrait prendre également en compte, avec le plan vélo, le plan « eau », si je puis dire, sur cette convention.

M. le Maire : Je tiens à signaler qu'il faut certainement créer les conditions d'information, nous le faisons chaque année, dans Choisy Info, et valoriser le travail qui est fait par cette association d'insertion notamment.

Je soumetts cette convention au vote.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité

→ 7. Rénovation énergétique des copropriétés : convention d'application du dispositif Ecocités - subvention des travaux

M. le Maire : Nous passons à un point que j'ai évoqué précédemment sur la rénovation énergétique des copropriétés notamment, avec la convention d'application du dispositif ÉcoCité, la fameuse convention « Ville de demain ». Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : J'avais levé la main précédemment, ce n'est pas parce que j'étais contre, je suis pour. Je voulais intervenir sur le passeur de rives mais je précise bien que j'étais pour cette délibération au cas où Monsieur le directeur, s'il compte... Je voulais intervenir parce que Monsieur Id Elouali m'avait posé la question lors d'un précédent débat. Effectivement, le mot « passeur » m'indisposait un peu parce qu'il a des relents... Peut-être pourrait-on mettre « conducteur de rives », « éclaireur de rives », quelque chose comme cela ?

M. le Maire : Je me souviens de votre intervention l'an dernier à la même période. Cela étant, c'est l'association Au fil de l'eau qui a créé ce terme. Nous pouvons nous rapprocher d'eux du fait que, au regard de l'actualité internationale, le terme de « passeur » peut être vu de manière péjorative.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, pas toujours, le passeur des Pyrénées, en 1936, cela voulait dire autre chose. Mais peut-être pouvons-nous nous rapprocher de l'association, je n'ai pas d'idées préconçues. Je ne pense pas que beaucoup de gens font aujourd'hui l'analogie, dans leur réflexion, avec l'esprit malfaisant des mauvais passeurs. J'ai envie de le dire comme cela.

Nous revenons à « Ville de demain » Je soumetts cette délibération au vote.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité

COMMERCES – MARCHES FORAINS

→ 8. Approbation de la convention de partenariat entre l'Association pour la Valorisation des Entreprises et des Commerces Choisyens et la Ville de Choisy-le-Roi

M. le Maire : Nous avons deux conventions identiques concernant à la fois l'AVECC et l'ACACC. A la conférence des présidents vous avez pu voir que les conventions ont été modifiées suite à la demande des présidents que les éléments budgétaires des sommes allouées soient fortement vérifiés et que si ces sommes ne sont pas utilisées dans l'année elles soient reversées à la collectivité. Il me semble que la rédaction prend en compte les demandes des présidents ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je confirme, c'est bon.

M. le Maire : Je soumetts donc au vote la convention avec l'AVECC.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité

→ **9. Approbation de la convention de partenariat entre l'Association des Citoyens, Artisans et Commerçants Choisyens et la ville de Choisy-le-Roi**

M. le Maire : Je soumetts au vote la deuxième convention, avec l'association ACACC.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Nous passons maintenant aux questions liées à la vie internationale avec l'attribution de mandats spéciaux. Il s'agit de deux mandats spéciaux, pour Malika Benkahla concernant une mission en Tunisie dans le cadre d'un partenariat, mais Monsieur Ziegelmeyer va le préciser, et de Laurent Mély pour un projet de solidarité en Palestine. Monsieur Ziegelmeyer.

VIE INTERNATIONALE

→ **10. Attribution d'un mandat spécial à Madame Malika Benkahla dans le cadre du projet solidarité "Avec elles, on bâtit le rêve d'une patrie" MISSION SIDI BOUZID TUNISIE 19 au 23 avril 2018**

M. Ziegelmeyer : Je dois noter au préalable que sur ce banc de cette glorieuse assemblée nous sommes deux Berrichons côte à côte et que nous ne nous sentirions pas insultés si vous nous le disiez – une plaisanterie ne fait pas de mal.

Monsieur le Maire, chers collègues, sur cette délibération et sur la suivante, c'est une expression de plus du travail que m'avait confié Monsieur le Maire sur la transparence, la cohérence sur le secteur international depuis 2014. Il se trouve que pour aller plus loin dans cette mise en cohérence, il est nécessaire, pour tous les déplacements internationaux de l'ensemble des élus, y compris le Maire et l'élu en charge de ce secteur, de voter des mandats spéciaux. Pour faire simple, si je vais à Bruxelles, il faut voter un mandat spécial. Si je vais à Marseille, et n'y voyez aucune signification particulière, il ne faut pas de mandat spécial.

Sur la Tunisie, des contacts avaient été établis depuis 2011. En 2016 nous avons accueilli le programme concerté auquel nous avons adhéré récemment, et je tiens à remercier l'ensemble du Conseil municipal d'avoir voté à l'unanimité l'adhésion à ce programme, adhésion par ailleurs gratuite en cette période budgétaire. Nous avons en 2018 accueilli une délégation composée du directeur général des services de la ville de Sidi Bouzid, de son chef des services techniques, d'une députée – si je devais comparer au paysage politique français, cela, c'est pour notre sectarisme – plutôt proche de la famille de pensée de Monsieur Briennon et de Madame Alirol, plutôt quelqu'un de centriste, et de deux responsables associatifs. Il y a eu beaucoup de rencontres avec l'association, services, conseil des enfants. C'était très enrichissant et j'ai envie de dire que nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres.

Cela a dressé un certain nombre de pistes concrètes sur l'enfance, la jeunesse, la poursuite des échanges techniques. Je tiens à remercier ici l'implication des services de la Ville, aussi, dans cet accueil, malgré le fait que pour beaucoup d'entre eux ils étaient déjà pris par toutes les catastrophes que nous avons vécues dans cette ville depuis le début de l'année. Il y a eu vraiment d'une grosse implication.

La suite, c'est donc cette mission mi-avril qui comporte une délégation composée d'une élue, Malika Benkahla, de deux jeunes acteurs associatifs choisyens et une agente communale, normalement l'adjointe du service population. En termes de coût, le seul que nous avons est celui du billet de l'élue puisque le reste est pris en charge dans le cadre du programme concerté auquel nous avons adhéré.

Voilà pour cette délibération. Est-ce que je poursuis avec la suivante ?

M. le Maire : C'est le programme PCPA, que nous avons d'ailleurs voté ici, qui est travaillé en collaboration avec d'autres collectivités. Oui, Monsieur Ziegelmeyer, présentez la deuxième délibération puisque c'est le même principe.

M. Ziegelmeyer : C'est l'attribution d'un mandat spécial pour être le plus en conformité possible avec la réglementation des collectivités. Il concerne cette fois notre collègue Laurent Mély. Je rappelle que nous avons voté à une très grande majorité, y compris une partie de l'opposition que je remercie encore sur ce sujet, un projet de parc pour les familles dans un camp de réfugiés en Palestine et, comme nous nous y étions engagés à l'époque, nous allons aller suivre directement sur place l'utilisation de notre argent. Comme précédemment, il y a donc la nécessité d'un mandat spécial et, comme précédemment, le seul coût pour la collectivité est le billet d'avion aller-retour de Laurent Mély.

M. le Maire : Merci. Monsieur Briennon.

M. Briennon : Je voudrais juste répéter ce que j'ai dit lors de la conférence des présidents, c'est-à-dire que sur le principe de ces délégations, nous n'avons pas d'opposition fondamentale. Néanmoins les deux délibérations sont présentées sans notion de budget. J'entends ce que vient de dire Monsieur Ziegelmeyer sur le billet d'avion de Monsieur Mély et je suis désolé, je n'étais pas là pour la première délibération. Dans ces conditions, nous allons nous abstenir sur ces deux délibérations par rapport à ces notions de budget cible sur le sujet.

M. le Maire : J'entends le choix de vote. Cela étant, c'est la première fois que nous faisons cette démarche devant le Conseil. Je pense qu'à l'avenir, si des éléments budgétaires peuvent être joints, dans la capacité d'anticipation, ou au moins une enveloppe, une fourchette budgétaire, si ce n'est pas le tarif en tant que tel, puisque concernant le billet d'avion, nous savons bien qu'il peut y avoir des fluctuations, je propose que le service et Monsieur Ziegelmeyer soient attentifs à cela et que nous fassions part de ces éléments dans les prochaines délibérations que nous aurons à présenter. Vous vouliez prendre la parole, Monsieur Panetta.

M. Panetta : C'est juste pour rappeler qu'en effet nous avons voté les deux délibérations précédentes, l'affectation du budget. Si nous nous abstenons, c'est en relation avec ce que vous venez de dire, c'est-à-dire qu'à l'avenir il serait bon d'avoir le budget global, que nous sachions vraiment où nous allons. Je dois dire que nous ne regrettons pas d'avoir voté pour, notamment pour le jardin en Palestine, bien que l'on puisse se demander si des lits d'hôpitaux ne seraient pas plus utiles. J'ai une maxime : pour que l'utile perdure, il faut que le superflu existe. Si cela peut éclairer leur vie, tant mieux.

M. le Maire : Nous pouvons nous projeter et dire que ce sont des hôpitaux qu'il faudrait, mais il s'agit d'une réponse à leurs besoins et Fadwa Khader, qui était en France le jour où nous avons voté la délibération, nous a détaillé le projet avec son association Sun Flower, et cela répond à ce besoin. Nous ne pouvons pas nous substituer à cette démarche, mais nous retenons bien le principe.

Je soumetts aux voix ces délibérations l'une après l'autre, donc d'abord le mandat spécial de Malika Benkahla.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions)

M. le Maire : Je vous remercie.

→ **11. Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Laurent MELY dans le cadre du projet de solidarité " Réalisation d'un parc environnemental et de loisirs en Palestine" - Mission Camp d'Al Far'A du 22 au 28 avril 2018**

M. le Maire : De même, je soumetts aux voix la délibération sur le mandat spécial pour Laurent Mély.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions)

M. le Maire : Je vous remercie.

Je suis allé trop vite sur la question des marchés. Monsieur Ennaoura tenait à faire part de l'historique et de la raison de la mise en place de ces conventions. Nous avons voté et nous n'allons donc pas revenir sur le vote mais je lui donne la parole sur ce principe des conventions.

M. Ennaoura : Merci Monsieur le Maire. Nous sommes en effet passés un peu vite. J'avais préparé, pour les personnes qui n'ont pas participé à la commission commerce, des éléments de compréhension sur les deux conventions qui arrivent aujourd'hui et qui viennent d'être votées. Ce que je souhaitais dire, c'est que ces conventions viennent après que nous ayons eu de nombreux échanges qui portaient sur la nature, les objectifs et les modalités du partenariat.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce sujet a fait débat au sein même du Conseil municipal, fin 2016, et c'est à la suite des demandes de l'ensemble des présidents de groupe, ici même, notamment à la suite de l'interpellation de Monsieur Panetta, qu'un travail a été engagé pour faire en sorte que la ou les associations de commerçants puissent faire un travail actif en direction de leurs adhérents et des Choisyens. En effet, il n'était plus concevable de continuer à fixer des fonds sans qu'ils puissent être tournés vers des actions. J'étais absent lors de la réunion des présidents de groupes mais je pense que cet aspect a été abordé.

Il a donc été décidé d'un commun accord de modifier les modalités d'octroi des subventionnements et ce n'est plus sur la base du nombre d'adhérents mais surtout sur la base du projet présenté et du rapport détaillé qu'une subvention pourra être octroyée. La note et la convention, d'ailleurs, le précisent très bien.

Les multiples échanges que j'ai eus et qu'ont eu les services avec les présidents de chaque association me permettent de dire qu'il y a eu une prise de conscience de ce que je viens d'évoquer, et ces derniers se sont engagés à être plus actifs et plus constructifs.

J'aimerais donc répondre aux questions des membres de la commission commerce notamment concernant le nombre d'adhérents dans chaque association. L'association AVECC a déclaré 40 adhérents commerçants ou artisans. L'association ACACC a déclaré 89 adhérents comprenant habitants, commerçants sédentaires et forains.

Je souhaitais donc vous présenter ces éléments qui me paraissaient utiles à la compréhension.

DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ

→ 12. Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association Citoyenneté entraide solidarité et la Ville de Choisy-le-Roi pour la mise en place de la permanence d'accès aux droits

M. le Maire : Merci. Nous poursuivons l'ordre du jour de ce Conseil avec tout ce qui est développement local et citoyenneté, notamment l'approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec une association que nous connaissons tous, CES, qui assure d'ailleurs une permanence en mairie concernant l'accès aux droits. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette convention ?

Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité

→ 13. Subvention aux associations locales pour un transport collectif : 2ème répartition

M. le Maire : De même, vous savez que nous présentons depuis bientôt un an les demandes d'aides et de subventions aux associations locales, notamment pour les transports, domaine dans lequel il fallait réguler un peu les choses. Nous en sommes à la deuxième répartition. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc au vote cette délibération.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité

RENOVATION URBAINE

→ 14. Quartier sud : souhait de voir se réaliser l'enfouissement des lignes à haute tension Arrighi-Chevilly et Chevilly-Villeneuve-Saint-Georges entre les pylônes 29 et 32.

M. le Maire : Nous passons aux questions liées au renouvellement urbain et nous partons dans le quartier sud. Vous savez qu'il s'agit d'un sujet important et que nous menons avec ma collègue Christine Janodet depuis que nous avons été élus l'un et l'autre. La question de l'enfouissement de la ligne était en effet un sujet mais n'était pas dans une démarche de projet, et nous l'avons mise en place notamment dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur les quartiers nord d'Orly et sud de Choisy-le-Roi. La ligne à haute tension devrait être enfouie dès cet été puisque les travaux devraient démarrer en juin, et c'est une bonne nouvelle.

Cette question a été abordée en commission. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : C'est une bonne nouvelle que ces lignes soient enfouies et nous ne pouvons que nous en réjouir, ce qui explique pourquoi nous allons approuver cette délibération.

Néanmoins cette bonne nouvelle a un prix qui est pour moi important et qui rejoint ce que je disais précédemment. Ce prix c'est, en deux parties, un peu plus d'un million d'euros de participation de la Ville à cet enfouissement, ce que je trouve extrêmement important. On

parle d'une ligne à haute tension qui a plus de 50 ans, qui est amortie au sens de l'exploitant qui, donc, utilise notre envie, notre besoin, notre souhait d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens pour nous faire payer une partie de la facture. Je trouve que cette approche n'est pas très correcte.

La seconde partie du prix à payer, c'est qu'une partie du financement, au-delà des 1,35 million d'euros, proviendra de constructions complémentaires dans un quartier qui est déjà extrêmement dense, qui a subi une mutation très forte il y a peu de temps. J'entends ce qu'a dit tout à l'heure Monsieur Tisler sur le quota annuel de logements. Je pense que nous sommes au-delà si l'on considère l'ensemble de la ville et il est vraiment regrettable que l'on soit encore contraint de construire dans cette zone qui se trouve dans une dynamique qui n'est pas bonne. On voit bien les constructions que l'on a pu faire en termes de groupes scolaires sur le sujet. C'est vraiment dommage.

M. le Maire : Je n'ai pas mes notes sur le sujet, mais il faut que vous sachiez que ce n'était pas gagné d'avance et pour une fois je vais dire du bien du précédent gouvernement puisque, en effet, la ligne a plus de 50 ans et c'est grâce à une interpellation de Madame Royal, juste avant qu'elle s'en aille, et un courrier que nous lui avons fait, qu'elle a trouvé un article spécifique qui permet au gestionnaire de la ligne de participer au financement. Au départ, en effet, il ne le voulait pas. Il participe donc finalement au financement à hauteur de 30 % et le restant est pris en charge par les deux villes, et aussi par l'aménageur, Valophis Habitat. Dans la répartition et le tour de table, c'est nous qui payons le moins.

Je le dis parce que l'on pourrait croire que nous n'avons pas œuvré. Non seulement nous avons œuvré pour l'enfouissement, nous avons gagné, nous avons entraîné Christine Janodet avec nous, nous avons convaincu le directeur de l'ANRU national lorsque nous avons été auditionnés, nous avons convaincu le directeur des services, Frédéric Léonard, et aujourd'hui le tour de table est bouclé. La présentation a été faite aussi en commission départementale publique avec les usagers, les associations de consommateurs, etc., qui ont validé le projet. Nous sommes donc dans quelque chose de fort et d'assez intéressant où l'État s'engage aussi. Nous sommes l'un des rares lieux de l'ANRU, et peut-être même en France, où une ligne de haute tension va être enfouie. Personne n'y croyait et nous avons réussi à le faire. Je pense donc que nous pouvons tous nous en féliciter.

Il y a en effet un principe de contrepartie, mais cette contrepartie sur la Ville de Choisy-le-Roi sera globalement assez « minime ». Nous y travaillons encore avec Gabriel Roche mais je crois que l'impact sera assez faible, en tout cas là où je trouve la ligne à haute tension, au niveau des Hautes Bornes. Je ne veux pas m'avancer plus que cela mais sachez que nous y travaillons efficacement. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je rejoins ce qu'a dit Monsieur Briennon. Ce que je voudrais ajouter, et pour rebondir sur la remarque de Monsieur Tisler, c'est que je n'ignore pas que l'Etat voulait nous imposer près de 400 logements nouveaux par an, renégociés à 370, c'est un fait.

Mais rien ne nous interdit de résister, puisque l'on pourrait croire, à vous entendre, que vous subissez cette situation. Moi je crois que vous l'accompagnez parce que cela fait partie de vos choix politiques. Rien n'empêcherait en effet de faire un vœu dans ce sens, où il y aurait l'unanimité au Conseil municipal. Il faut bien dire que Choisy-le-Roi, je l'ai dit maintes fois, est un petit territoire en termes de mètres carrés. Je partage tout à fait l'inquiétude de nos amis écologistes, cela devient dramatique. Tant qu'à construire, là où je voudrais tirer un signal d'alarme, c'est pourquoi construire toujours dans ces mêmes quartiers où les gens n'en peuvent plus, y compris, les réunions de quartier le démontrent, ceux qui bénéficient de logements sociaux sur place. Pour ceux qui vivent là, en logements sociaux ou non, il n'est plus possible de se sentir dominé par cet environnement. Voyons à construire autre part,

mais il n'y a plus trop de place autre part. Nous avons quand même des éléments pour résister, quitte à payer une amende de temps en temps, je ne sais pas de quel niveau. Je m'aventure peut-être aussi sur un terrain... je sais qu'il y a une ville à qui cela a coûté très cher de refuser, mais pour elle, c'était autre chose, c'est parce qu'ils étaient à 10 ou 15 % de logements sociaux. Nous, nous sommes bien au-delà de ce que la loi nous oblige à faire par rapport à d'autres villes. Il y a donc quand même une bataille à mener pour que ces villes remplissent leurs obligations et qu'on nous laisse respirer un peu.

Je n'ignore pas cet état de fait qui nous est imposé par la loi mais ce que je reproche, c'est votre peu de résistance. J'ai l'impression que c'est une situation qui vous arrange complètement. J'aimerais sentir de votre part une résistance à cet état de fait.

M. le Maire : Merci. Nadia Brahimi.

Mme Brahimi : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais faire quelques réflexions à la suite des propos de Tonino Panetta et de ses remarques, qui sont un peu à la mode en ce moment et pas uniquement à Choisy-le-Roi. On se plaint, on critique, on est contre la bétonisation, et dans toutes les villes de la petite couronne, cela construit massivement, de l'accession à la propriété, du logement social. Si vous prenez des villes du 92, vous allez avoir des élus socialistes qui vont manifester contre la bétonisation décidée par le maire de droite. Dans des villes socialistes, la droite va manifester contre la bétonisation par le maire socialiste ou communiste. Bref, aujourd'hui, c'est devenu un leitmotiv dans toutes les villes mais il y a une réalité, c'est qu'aujourd'hui dans notre pays, pratiquement, vous avez des millions de personnes qui sont soit sans logement, soit mal logées. Dans notre département, vous avez 70 000 demandeurs de logement. Dans notre ville, vous avez 3 500 à 4 000 demandeurs de logements et parmi eux vous avez aussi des personnes qui peuvent accéder à la propriété si elle est proposée à un prix raisonnable. Il y a des gens qui sont dans du logement social et qui voudraient accéder à la propriété mais qui ne peuvent pas forcément le faire avec l'offre qu'il y a actuellement. Il y a une réalité qui est qu'aujourd'hui on ne peut pas non plus se désintéresser de cette question. On ne peut pas s'émouvoir des sans-abri, des gens qui font appel au 115, qui sont ballottés d'hôtel en hôtel, et se dire que nous, lorsque nous sommes élus et que nous pouvons répondre à cette demande sociale et à cette demande humanitaire, même, nous disons que nous ne voulons pas bétonner.

Lorsque le Préfet nous contraint de construire 380 à 400 logements par an, ce n'est pas pour nous punir, c'est pour répondre à un besoin en Île-de-France. Je pense qu'en effet, c'est facile de dire stop à la bétonisation, mais les gens, jusqu'à preuve du contraire, ne vivent pas dans les parcs, dans les squares, ils ont quand même besoin d'un toit sur leur tête.

Autre chose, je pense qu'en effet, l'écologie, c'est aussi de permettre à chaque personne de vivre dignement avec un toit sur sa tête. Électoralement, en effet, cela paye de dire « trop de bétonisation », mais il y a une réalité sociale qu'il faut aussi prendre en compte. Il y a des besoins exprimés par nos concitoyens, que ce soit en petite couronne ou même en moyenne couronne et auxquels il faut que nous répondions.

(Intervention dans le public)

M. le Maire : Il n'y a jamais, en Conseil municipal, de prise de parole du public. Merci. Pour répondre et poursuivre la discussion, je pense qu'il faut faire attention lorsque l'on parle de densification et qu'il faudra un jour que nous ayons un temps de travail sur cette question. Je crois l'avoir déjà dit dans ce Conseil municipal : quelles sont les villes qui, dans le Val-de-Marne, ont la densité la plus importante ? C'est Vincennes, Saint-Mandé, Charenton-le-Pont. Ce n'est pas moi qui l'invente et cela se passe de commentaires.

Je rebondis aussi sur ce que vient de dire Tonino Panetta et son appel à la résistance. Je l'invite à être très attentif à ce qui va se passer ces prochaines années. Nous aurons, j'attrape la balle au bond, certainement à lutter ensemble, quel que soit le gouvernement. En effet, et je l'ai dit tout à l'heure en filigrane, j'ai bien peur que les élus locaux que nous sommes n'aient bientôt plus rien à dire si nous devenons des mairies d'arrondissement – et la question aujourd'hui est sérieuse. Madame Baron parlait tout à l'heure de la GEMAPI et la GEMAPI, c'est la métropole. C'est donc votre ami Sylvain Berios, LR, qui gère la GEMAPI et qui va lever pour nous l'impôt que vous disiez que nous allions payer. Demain, ce seront aussi vos amis, qui administrent le Grand Paris aménagement, qui vont gérer les SCoT sur l'ensemble de la métropole. Vous savez ce qu'ils vont nous poser, comme question de densification ? Nous, nous réfléchissons à du R+5, R+8 maximum. Mais ce ne sera pas cela, ce sera des tours de 16 à 20 étages, et vous savez très bien qu'il y a déjà des architectes qui travaillent sur ces questions.

A ce moment-là, oui, je serai avec vous et nous résisterons.

M. Panetta : Monsieur le Maire, si vous permettez, quitte à me retirer du temps de parole par la suite, c'est un sujet tellement profond et important que je voudrais répondre à Madame Brahimi en deux mots. C'est mon deuxième mandat et je ne peux pas laisser dire à Madame Brahimi que notre position est une position de facilité, de dire bétonnage, bétonnage. Non. J'ai fait là une intervention très courte sur un point précis qui était le fait de construire encore sur le quartier des Hautes Bornes, mais mon discours va bien plus loin que cela, et je l'ai déjà exposé ici.

Rappelez-vous, lorsque je défendais le plan de Monsieur Rocard, alors commissaire au plan, qu'il n'y a plus en France où l'on ne sait plus où l'on va puisqu'on l'a supprimé.

Je vais bien plus loin que cela, et je vous interdis de dire que nous ne sommes pas sensibles aux mal-logés. La facilité, c'est de dire que là où les gens souffrent, on va encore ajouter de la souffrance. Cela, c'est facile, à des fins électoralistes, parce que c'est votre projet politique, mais je ne veux pas polémiquer, et pour faire un équilibre des choses avec la métropole, je suis contre la métropole. Celui qui a défendu la métropole au Territoire, lors de notre dernier conseil, cher Didier, si je peux me permettre pour radoucir le débat, c'est un élu de gauche – il était Vert – qui a bien défendu Monsieur Ollier et la métropole.

Je n'ignore pas la demande croissante des personnes qui demandent des logements, mais je suis contre ce que l'on nous fait subir, c'est-à-dire ces métropoles invivables. Je vous fais d'ailleurs remarquer que partout dans le monde elles sont remises en cause et nous, en France, en région parisienne, nous nous préoccupons de bâtir une grande métropole. Pourquoi dis-je cela ? Parce que la France, ce n'est pas que l'Île de France, Madame Brahimi. Moi je veux même que l'on donne gratuitement des maisons à des personnes qui demandent et qui seraient ravies de les avoir, comme l'a fait la ville de Roubaix, pour que de nouveau certains villages de France abandonnés puissent revivre. Ma discussion va aussi loin que cela, et c'est ce qu'il faut faire, j'y crois profondément. Sinon, ce que je dis souvent, c'est que nous allons découper en deux la France. On vend toutes les provinces et on ne garde que l'Île de France, puisque tout le monde doit habiter en Île-de-France et tout le monde doit travailler en Île-de-France. Il faut amener de l'économie en province et du logement en province, parce qu'eux souffrent d'une autre façon. Le combat d'un politique, aussi petit soit-il comme moi – je sais bien que des gens ont des places bien plus importantes – c'est, lorsque je rencontre des personnes extrêmement importantes et qui me le font payer très cher, de leur dire ce que je pense de leur manque de courage politique. Merci.

M. le Maire : De ce point de vue, il faut faire intervenir les députés de la République dans des questions orales ou qu'ils interpellent directement le gouvernement à l'Assemblée dans le parlement.

Deux interventions courtes, parce que je vous rappelle que nous sommes sur la question de l'enfouissement de lignes à haute tension. Laurent Ziegelmeier et Madame Baron, et ensuite je vous propose d'arrêter le débat et de passer au vote.

M. Ziegelmeier : C'est pour compléter l'intervention de Nadia Brahimi que je trouve excellente sur la notion de facilité de l'argument bétonnage et du slogan politique qui, et elle a raison, est très utilisé sur beaucoup de bancs, et notamment dans cette région en oubliant toujours un élément. Nous sommes d'accord sur l'équilibre au plan national, mais il faut quand même que nous fassions tous le bilan du désastre économique que vit notre pays dans un certain nombre de régions. En effet, pour que les gens y habitent, il faut qu'il s'y trouve du travail. Mais c'est vrai aussi à l'échelle de la région parisienne. Le déséquilibre économique entre le très riche 92 et le reste de la région est quand même un vrai sujet.

L'autre facilité qui est peu souvent abordée lorsque l'on entend ce genre d'argument, c'est que l'on a des élus qui affirment être contre le bétonnage à tout crin mais qui, dans leur propre commune, n'appliquent pas la loi SRU. Cela ne leur coûte pas cher parce que si je pense au maire en question, de la magnifique ville de Saint-Maur, il ne paye même pas ses amendes depuis plusieurs années.

Surtout, le plus ennuyeux dans ce débat, c'est que la plupart de ceux qui mettent le bétonnage en avant oublient toujours un élément dans notre région, qui est un vrai désastre de tous les jours, principalement pour les couches populaires de cette région, et qui est l'étalement urbain. Comment expliquer à nos enfants, demain matin, dans cette ville qu'ils ne pourront pas habiter ici et qu'ils devront aller s'installer à une heure de voiture avec les désastres économiques, sociaux, écologiques et démocratiques que cela veut dire.

On appelle à la participation des citoyens, mais quand vous avez fait 1h30 de voiture le matin et 1h30 le soir pour aller au fin fond du 77 parce que vous travaillez dans le 92, vous ne vous intéressez pas à la vie de votre commune. Donc ceux qui ne mettent en avant que la question du bétonnage devrait de temps en temps ajouter dans leur analyse cette histoire problématique de l'étalement urbain.

M. le Maire : Madame Baron.

Mme Baron : Vous parliez justement de Saint-Mandé. Saint-Mandé est quand même une ville agréable. Il y a peut-être du surpeuplement...

M. le Maire : Je n'en doute pas, vu la typologie de population, il n'y a pas de souci, Madame Baron.

Mme Baron : Eh bien justement. Il y a aussi une façon de « bétonner », comme vous dites. Madame Brahimi ne m'en voudra pas de dire cela. Nous n'avons jamais refusé de voter les constructions, mais quand elles sont bien faites et pas quand elles sont les unes sur les autres, sans espaces verts autour. Il y a une façon de construire, on peut construire de grands immeubles, etc., mais que ce soit aéré, et de meilleure façon aussi. Il n'y a pas que la verdure.

M. le Maire : Savez-vous quelle est la proportion d'espaces verts dans la ville de Choisy-le-Roi ?

Mme Baron : Oui mais ils sont toujours situés au même endroit.

M. le Maire : Cela veut dire que vous n'avez pas vu de photo aérienne de la ville de Choisy-le-Roi. Il y a près de 30 % d'espaces verts dans la ville. Je vous mets au défi, dans les villes alentour, de trouver cela. On peut être mécontent, être attentif, vouloir progresser, cela tombe bien, c'est ce que nous voulons faire.

Je mets au vote cette délibération.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Unanimité, je vous remercie.

M. Panetta : Il faut quand même les enfouir !

M. le Maire : Oui ! Je sais que cela ne fera pas plaisir à Monsieur le directeur général, mais je vais donner un élément technique et non pas politique. Ce sera très instructif de regarder comment cela va se passer au mois de juin, parce qu'ils vont mettre les câbles d'un seul coup dans les fourreaux en tirant sur l'ensemble du parcours. Donc, si vous voulez aller voir...

ADMINISTRATION GENERALE

→ 15. Rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

M. le Maire : Vous avez tous lu le rapport du SIFUREP. Y a-t-il des demandes de précision sur ce sujet ? Non, nous prenons donc acte de ce rapport.

Il est pris acte du rapport 2016 du SIFUREP.

→ 16. Rapport annuel 2016 du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communications (SIPPEREC)

M. le Maire : Sur le rapport du SIPPEREC, présidé par Jacques JP. Martin, y a-t-il des remarques ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Ce rapport est l'occasion de poser la question des compteurs Linky, qui sont clairement mentionnés dans ce rapport. Ces compteurs sont censés pouvoir apporter aux gens une meilleure maîtrise de leur consommation énergétique et sont donc annoncés comme des outils de transition et de maîtrise énergétique. Je rappelle par ailleurs qu'ils ont un coût de 15 euros par an qui est pris en charge par le consommateur pendant 10 ans, je crois, pour des coûts de fabrications qui sont estimées à 130 euros en France, à 80 euros en Italie. Je me pose donc déjà des questions sur des différences entre deux pays qui sont aussi proches.

Ma question est globalement qu'un certain nombre d'actions ont pu être menées par des collectifs, par des villes, etc., sur l'installation ou le refus d'installation des compteurs Linky.

Je crois savoir que le déploiement des compteurs Linky a démarré sur la ville de Choisy-le-Roi, en particulier dans le quartier des Gondoles. Quelle est la position de la municipalité sur ce sujet ?

M. le Maire : Monsieur Diguet va vous faire part de la prise de position municipale.

M. Diguet : nous avons une position qui est relativement claire. Nous nous sommes opposés pour ce qui nous concerne à la pose de ces compteurs dans les bâtiments communaux. Après, nous ne pouvons pas empêcher qui que ce soit, s'agissant des particuliers, d'accepter la pose de ce compteur. Ce qui nous est demandé aujourd'hui par les poseurs de compteurs, c'est de faire une réunion pour que la Ville incite les gens à l'accepter. Ce n'est pas notre travail. Si les gens ont envie de faire installer un compteur chez eux, c'est leur droit, mais nous, nous avons dit non pour ce qui nous concerne sur les bâtiments communaux.

M. le Maire : Monsieur Tisler.

M. Tisler : Pour information, tous les conseils municipaux qui ont pris des arrêtés contre les compteurs Linky se sont vus retoqués, pour un certain nombre de raisons qui malheureusement, juridiquement, sont très difficiles à contrer. Si la commune voulait prendre un arrêté, celui-ci ne pourrait être que très symbolique et serait de toute façon retoqué.

Sur les compteurs eux-mêmes, je pense que l'on peut en effet avoir de grandes appréhensions. Par contre, les particuliers ne sont pas décisionnaires. La pose des compteurs Linky, et c'est bien cela qui fait problème, est présentée comme étant obligatoire systématiquement, avec une grosse mauvaise foi. En tout cas, le démarchage des particuliers met fortement en avant cet aspect obligatoire. On fait peur aux gens sur ce point, s'ils n'acceptent pas.

M. le Maire : Ce n'est pas seulement dans la démarche, c'est dans la lettre et le formulaire adressés aux particuliers.

M. Tisler : il y a là un vrai scandale.

M. le Maire : Monsieur Ennaoura.

M. Ennaoura : Merci, Monsieur le Maire. Je suis très inquiet de l'usage, et je l'avais déjà exprimé, de ces compteurs Linky. Vous n'êtes pas sans savoir que ces derniers jours la CNIL a mis en demeure un opérateur concurrent d'EDF, à savoir Direct Energie, sur l'usage incroyable des données d'information de leurs usagers.

Je souhaiterais que notre ville puisse s'engager dans un débat avec la population sur cette question, puisque c'est un coût supplémentaire qui pèse et qui, de plus, n'apporte aucune valeur ajoutée réelle pour l'utilisateur. En plus, nous avons un risque très important d'usage des données de la vie privée de chaque usager. Je pense donc absolument nécessaire que l'on puisse engager une rencontre avec la population sur ce sujet.

M. le Maire : Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je veux juste rappeler un précédent épisode, avec la pose des compteurs d'eau, qui procède un peu du même système à distance, et je m'étais déjà insurgé à l'époque. Je comprends votre position, la commune ne peut pas, en effet, interdire à un particulier ou une entreprise d'accepter la pose de ces compteurs. Malheureusement, je regrette qu'à l'époque, pour les compteurs d'eau, il n'y ait pas eu la même levée de bouclier. Il faut appeler les choses par ce qu'elles sont, c'est du nucléaire. Toutes les petites piles que vous avez chez vous, dont on nous dit qu'elles ont un taux de radiations extrêmement bas, cela reste du nucléaire et à titre personnel j'en ai assez d'être envahi au travail, à la maison, dans les espaces publics, dans la rue, par ce nucléaire. Nous pouvons nous rejoindre sur cette question. Une autre raison qui me fait bondir aussi, parce que je me préoccupe et j'ai

une sensibilité pour les gens qui n'ont pas de logement et qui n'ont pas de travail, c'est que ce sont aussi des suppressions d'emplois. Auparavant, je crois que notre collègue Monsieur Hervy le sait bien, des personnes passaient relever les compteurs. Il n'y en a plus. Peut-être leur a-t-on fait faire autre chose. Par conséquent, qu'on le veuille ou non, ce sont aussi des suppressions d'emplois.

Lorsque tout à l'heure je m'insurgeais contre les personnes qui disaient « pas de baisse de l'argent public », cela ne veut pas dire « baisse du service public », on peut conjuguer les deux, et il faut bien analyser ce qu'est un service public. Mais sur ce point précis, de toute façon, il faut avoir à l'esprit que ce qui est plus à la mode actuellement que le bétonnage comme facilité, ce qui est très à la mode actuellement dans la bouche de tous les hommes politiques, de gauche comme de droite, c'est que le numérique est fantastique, l'automatisation, etc. C'est dramatique pour l'avenir de l'humanité, et voilà un autre combat commun à mener, Monsieur le Maire. On peut être fiché de droite, sans que rien ne le démontre, surtout pour quelqu'un qui a vendu le Programme commun, que personne n'a lu dans cette salle – ah si, une personne – mais je rassure tout le monde, j'avais 17 ans...

M. le Maire : Cela faisait deux ans que Monsieur Panetta ne nous avait pas fait part de ses actes militants et révolutionnaires.

M. Panetta : Exactement, comme Jacques Chirac avait vendu l'Humanité dans un moment d'égarement...

M. le Maire : Monsieur Id Elouali, très rapidement sur ce sujet.

M. Id Elouali : Je me félicite de la conversion antinucléaire de Monsieur Panetta, c'est parfait. Pour revenir à Linky, je rejoins ce qui a été dit. C'est vrai que le rôle de la collectivité territoriale n'est pas d'interdire en soi mais il va falloir peut-être conduire ou animer un débat d'alerte et d'information, et peut-être, pourquoi pas, si nous jugeons nécessaire de résister à cette absurdité tout autant sur le plan économique qu'écologique – la CNIL, mais surtout la Cour des Comptes a épinglé Enedis sur ce sujet – orienté les gens vers des collectifs de résistance à ce genre de choses. Entre autres, il y a des procédures à respecter pour dénoncer l'adhésion à Linky.

M. le Maire : Je ne veux pas prolonger mais il faut que vous sachiez qu'Enedis fait un lobbying monstrueux. Je pense que nous devons en être à une dizaine d'appels au Cabinet, avec le souhait de me rencontrer parce que je n'ai pas compris – et parce que je ne veux pas les voir – disant « Monsieur le maire, il faut que l'on vous explique ». Non, voilà. Non, c'est non. Ensuite, la question à prendre en considération est celle d'un débat public sur ces questions, mais en étant vigilant aussi. Je ne pense pas qu'il faille tomber dans ce travers de dire attention aux nouveautés, rien n'est bon dans la modernité, comme disait Monsieur Panetta. Il y a donc aussi un cadre à donner éventuellement à ce débat public mais nous pouvons en effet décider d'en créer les conditions.

C'est un dont acte, il n'y a pas de problème pour les uns et les autres ?

Il est pris acte du rapport 2016 du SIPPAREC.

→ 17. Rapport annuel 2016 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)

M. le Maire : Là aussi, nous prenons acte, il n'y a pas besoin d'en discuter, de le présenter ? Tout va bien, nous prenons acte.

Il est pris acte du rapport 2016 du SIGEIF

→ **18. Rapport annuel 2016 du Service public délégué de Chauffage Urbain des villes de Choisy-le-Roi/ Vitry-sur-Seine (SICUCV)**

M. le Maire : Sur le rapport annuel du Service public délégué de Chauffage Urbain, le SICUCV, nous prenons acte ?

Il est pris acte du rapport 2016 du SICUCV.

→ **19. Don de la commune à la délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix-Rouge française**

M. le Maire : Ce sujet est beaucoup plus sérieux. Nous avons eu un courrier de la délégation départementale de la Croix-Rouge, faisant état de leur investissement sur l'ensemble du département et indirectement, parce que cela n'était pas mentionné en tant que tel dans le courrier, on sentait bien qu'il y avait un désir non seulement d'accompagnement et de soutien, mais d'aide. Nous avons donc décidé, j'en ai fait part à la conférence des présidents, d'accorder une subvention, qui reste modeste, pour aider la Croix-Rouge départementale, en référence notamment à l'aide qu'ils nous ont apportée pendant le sinistre mais aussi pendant la crue, même s'ils sont partis rapidement pour accompagner les populations en difficulté à Villeneuve-Saint-Georges.

Je pense que cela ne posera pas de difficulté, je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité

→ **20. Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'EPA ORSA**

M. le Maire : Vous savez que l'EPA a changé, qu'il devient fédération. Nous avons déjà évoqué cette démarche puisqu'il avait fallu que nous donnions un avis sur ce changement de statut. Il faut maintenant nommer un titulaire et un suppléant, les titulaires étant les maires. Auparavant, il n'y avait pas de suppléant et si un maire était absent, il donnait mandat à un autre édile. Maintenant, le statut a changé, c'est une demande de l'État, et chaque maire doit avoir un suppléant. Je propose que ce soit Patrice Diguët.

Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Non, je mets donc cette proposition aux voix.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité

→ **21. Compte-rendu des décisions L 2122.22**

M. le Maire : Enfin, sur le compte rendu des décisions, y a-t-il des remarques ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je prends des pincettes, parce qu'il y a peut-être eu un Conseil où je dormais, mais je vois, dans la décision numéro 18-003, préemption d'un bien sis 108 avenue d'Alfortville à Choisy-le-Roi, au prix de 525 000 euros. Je m'étonne de trouver une préemption dans ces décisions. Je pense que cela doit faire l'objet d'un vote ou d'une explication, et je ne me souviens pas que l'on nous ait présenté un projet dans ce sens.

M. le Maire : Madame Loridant, répondez directement, ce sera plus simple.

Mme Loridant : C'est un bien qui se situe au 108 avenue d'Alfortville. Il s'agit de locaux d'activité pour partie non utilisés. Il a été discuté au cours d'échanges avec le propriétaire pour qu'une partie reste en activité et qu'une partie puisse être achetée par la Ville pour faire de la réserve foncière. C'est à l'angle de la rue Joliot-Curie et de l'avenue d'Alfortville.

M. Panetta : Je vois très bien où c'est, mais faire de la réserve foncière, comme l'a dit mon collègue Jean-Marc Briennon tout à l'heure, je pense que cela aurait pu faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal et d'un vote. Il s'agit de 525 000 euros, d'une préemption, et les préemptions sont quand même très sensibles. Où est l'utilité publique, qui doit être démontré en cas de préemption ? Je ne comprends pas.

Mme Loridant : le CGCT prévoit tout-à-fait la possibilité de préempter par voie de décision. Évidemment, ensuite les décisions sont vues et transmises dans le cadre des conseils municipaux qui suivent. C'est la solution qui a été utilisée, notamment pour des questions de délais de préemption, qui sont toujours très courts.

M. Panetta : Cela nous sera donc présenté au prochain Conseil ?

M. le Maire : Non, c'est acté.

M. Panetta : A quoi va nous servir cette réserve foncière ? Si l'on préempte à ce prix, c'est qu'il y a un but. Cela fait combien de mètres carrés, et pour quoi faire ?

M. le Maire : Frédéric Tisler.

M. Tisler : Lorsque l'on regarde cet endroit, on s'aperçoit que ce pavillon est limitrophe d'un entrepôt qui prend lui-même une place très importante dans cette rue, en face de l'école, ce qui donne un mur aveugle en face de l'école, et que de surcroît l'activité de cette zone paraît quand même notoirement faible depuis quelque temps. Je pense qu'il y a là potentiellement un terrain dont nous devons garder la maîtrise, puisque j'attire votre attention aussi sur l'existence, plus loin dans la rue, d'une parcelle qui reste en friche depuis assez longtemps maintenant. On sent bien que la partie de la rue Joliot-Curie située en face de l'école a pour le moment une destination qui tend à devenir quasiment inexistante. A partir de là, il me semble tout à fait normal que la Ville puisse préempter afin que ce terrain ne soit pas non plus repris par n'importe qui, qui pourra faire n'importe quoi dessus. Lorsque l'on regarde bien le foncier de la rue, je pense qu'il y a une potentialité, sur laquelle il y a certainement un travail à faire. Mais pour le moment, tant que les entrepôts dont je parle ne sont pas franchement vendus ou aliénés, ce travail est difficile à mener.

M. le Maire : Patrice Diguet me dit que c'est en zone UE dans le PLU, donc en zone d'activité économique. S'il y a un projet éventuel, cela voudra dire soit qu'il reste en activité économique, soit, s'il y a modification, que cela passera ici en Conseil municipal et en Conseil de Territoire si le Territoire existe toujours.

Y a-t-il d'autres remarques sur d'autres décisions ? Non. Je vous remercie, nous passons aux vœux.

VŒUX

→ Vœu présenté par les élu.e.s de la majorité contre la privatisation de l'aéroport d'Orly

M. le Maire : Ce vœu a tourné. Il a été modifié, suite à une interpellation, aussi, en conférence des présidents. A la demande des présidents de l'opposition un considérant a été supprimé.

Vous l'avez vu, aujourd'hui le risque de la privatisation de l'aéroport d'Orly est prégnant, avec certainement, à travers cela, une aggravation notamment des mouvements. L'ensemble des conseillers territoriaux a voté ce vœu à l'unanimité puisque à la fois nous souhaitons préserver l'activité économique de l'aéroport mais aussi être attentifs aux mouvements annuels et à l'enjeu d'intérêt public que constitue le devenir de cet aéroport, en étant toujours très vigilants, notamment sur les créneaux liés à l'activité d'Orly, et celui de 23h à 6h du matin qui doit être absolument respecté.

C'est l'objet de ce vœu. Il est aujourd'hui présenté par les élu.e.s de la majorité. Bien évidemment, en fonction de la décision et du vote qu'il y aura, il peut vite se transformer en vœu présenté par l'ensemble du Conseil municipal avant qu'il soit envoyé à qui de droit.

Y a-t-il des réactions sur ce vœu ? Monsieur Panetta et Monsieur Briennon.

M. Panetta : Je suis très heureux d'annoncer que – sauf mauvaise surprise – ce vœu sera voté par notre groupe à l'unanimité, compte tenu de nos remarques. C'est vrai que j'ai été de surprise en surprise parce que ce vœu a voyagé. Dans un premier temps, nos remarques ont été refusées et j'apprends là, avec surprise et bonheur, que finalement cela a été pris en compte et que c'est le même vœu qui, en effet, a été voté à l'unanimité au Territoire. Nous ne sommes donc pas contre le fait de nous y associer pour qu'il ait plus de poids. Je ne veux pas parler pour mes collègues des autres groupes mais pour ce qui est du nôtre, nous nous associons parfaitement et voterons à l'unanimité ce vœu.

Lors d'une même conférence des présidents, c'est la première fois que cela arrive en huit ans, deux de nos remarques ont été prises en compte. C'est très bien et je m'en réjouis. Soit nous sommes devenus très intelligents, soit vous êtes devenus très ouverts. Nous allons essayer de réfléchir à cela, mais le résultat, pour la démocratie, est un bienfait. Merci.

M. le Maire : Peut-être les deux, Monsieur Panetta... Monsieur Briennon.

M. Briennon : Une petite remarque de forme, puisqu'en effet, nous avons demandé en conférence des présidents de modifier le vœu et de revenir vers nous pour nous dire si vous l'aviez modifié. Il est un peu surprenant que nous découvriions sur table que le vœu a été modifié sans que nous puissions nous y associer auparavant. Petite remarque de fond, Monsieur le Maire.

Au-delà de cela, je crois que ce vœu est important parce que l'histoire récente de la France montre que les privatisations sont toujours des sujets extrêmement sensibles que l'on ne sait pas gérer. La privatisation des autoroutes de France est un excellent exemple à ce sujet, qui nous a fait perdre à la fois un vrai patrimoine et je ne sais combien de milliards d'euros de dividendes qui auraient pu être utilisés sans doute pour des choses plus intéressantes.

C'est donc malheureusement symptomatique, que ce soit au niveau national ou au niveau local, la puissance publique a beaucoup de peine à gérer ces contractualisations et à les faire vivre. C'est donc dans cet esprit-là que, quelles que soient les précautions qui peuvent

être prises à l'occasion de cette privatisation, nous pensons qu'il est préférable qu'elle n'ait pas lieu.

M. le Maire : Excusez-moi, pendant que vous parliez j'étais en train de vérifier. L'email avec les vœux a été adressé le 27 mars à 17h32 à l'ensemble des présidents de groupes.

M. Briennon : Je vous rappelle que nous sommes le 29 mars, et que c'était il y a 24 heures.

M. le Maire : Oui, mais c'est le jeu entre la conférence des présidents, les va-et-vient pour que l'on se mette d'accord. Vous ne le découvrez pas sur table. On savait qu'il y avait un vœu et ce vœu est à travailler dans l'intelligence collective.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce vœu, je le soumetts aux voix.

Le vœu est adopté à l'unanimité

M. le Maire : Unanimité, donc l'intitulé change avant que ce vœu soit adressé au Préfet.

Je pense que c'est Laurent Ziegelmeyer qui va présenter l'autre vœu, de manière assez rapide, pour faire état de la situation actuelle.

→ Vœu présenté par les élu.e.s de la majorité contre l'invasion turque à Afrin et pour la paix en Syrie

M. Ziegelmeyer : La situation est connue, à cette heure tardive je ferai assez court. On parle beaucoup dans les médias des atrocités commises par le boucher de Damas, on ne parle pas suffisamment, de notre point de vue, de ce que fait le dictateur d'Ankara en Syrie.

Je ne reviendrai pas en détail sur ce que présente ce vœu. J'avais interpellé le député de la circonscription sur le sujet lorsque le Président de la République avait reçu, pour le dire poliment, le Président Erdogan. Il m'avait dit que les messages seraient passés, qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Visiblement, les messages n'ont pas été assez forts puisque l'armée turque, accompagnée des supplétifs de Daesh, ceux qui sont responsables de l'attentat dans notre pays dont nous nous sommes faits l'écho tout à l'heure, sont en train d'envahir tout le nord de la Syrie. La question est : allons-nous laisser massacrer les Kurdes ? Nous nous sommes tous félicités, sur tous les bancs politiques, à part peut-être l'extrême droite, de ce que les Kurdes étaient en première ligne contre Daesh à Kobané et ailleurs. Nous les avons même reçus à l'Élysée dans le mandat précédent. Allons-nous laisser faire cela parce que l'Union européenne a passé un accord inique avec la Turquie sur les migrants ? Allons-nous laisser faire cela parce que Erdogan est, encore aujourd'hui, on ne sait pas trop pourquoi, dans l'OTAN, ou allons-nous, France, 5^{ème} puissance du monde, agir pour que des choses se passent ? Je dois dire que j'ai été agréablement surpris par de nombreuses réactions, à gauche, mais aussi à droite, et notamment les propos du président de l'UDI, le député Lagarde qui a été, de mon point de vue, extrêmement brillant sur ce sujet.

Ce que propose le vœu, c'est d'interpeller l'Etat en lui demandant de prendre ses responsabilités dans ce dossier. La France a toujours une voix particulière sur la planète, n'arrêtons pas d'avoir cette voix particulière. J'étais fier lorsque nous avons refusé d'accompagner la deuxième aventure folle en Irak. Je l'étais moins lorsque nous avons poussé à l'aventure terrifiante en Libye. Donc, ayons de nouveau cette voix forte sur la planète.

M. le Maire : merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Sur ce sujet je m'exprime en mon nom propre et je voudrais exprimer ma très grande inquiétude face au drame humain qui se déroule actuellement en Syrie dans la Ghouta Orientale mais aussi à Afrin. Nous savons la place que la France a prise à l'ONU pour l'adoption, le 24 février, de la résolution 2401 du Conseil de Sécurité, exigeant à l'unanimité la cessation des hostilités sur l'ensemble du territoire syrien et un accès humanitaire immédiat et sans entrave aux populations. Malheureusement cette résolution est restée en grande partie lettre morte. Il n'y a pas eu une seule journée où les centaines de milliers d'habitants de la Ghouta n'ont dû subir les bombardements du régime syrien.

À Afrin, la Turquie, avec le soutien de milices islamistes syriennes, a lancé une offensive depuis quelques semaines, prenant ainsi en otage les 350 000 habitants pour éradiquer les forces kurdes, ces mêmes forces qui ont joué, aux côtés de la coalition, un rôle déterminant dans la lutte contre Daesh.

Nous ne pouvons, ni ne devons détourner le regard de ces situations dramatiques et nous résigner à l'insoutenable. Je veux rendre hommage à tous les acteurs humanitaires qui essayent d'apporter assistance aux populations civiles, parfois au péril de leur vie, mais il faut que la communauté internationale agisse désormais pour faire cesser la violence meurtrière et protéger les populations du pire. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Briennon. D'autres remarques ? Monsieur Roche.

M. Roche : Je voudrai ajouter, en parallèle à ce vœu, que pratiquement tous les artistes, les intellectuels, les voix d'opposition en Turquie sont aujourd'hui en prison. Je pose cette question et je partage avec vous mon interrogation : quel est le projet d'Erdogan ? En prenant en otage, en deux temps, avec d'abord cette répression nationaliste à l'intérieur et aujourd'hui en éradiquant les principaux opposants à Daesh, quel est le projet politique d'Erdogan ?

M. le Maire : Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : J'ai envie de reposer la question à Gabriel Roche pour lui demander quel est le projet de l'Europe par rapport aux migrants, parce que c'est surtout cela qui est le cœur, le nœud du problème. Tant que l'on fait d'Erdogan un sous-traitant de la question des migrations, tant que l'Europe ne prend pas ses responsabilités, pays par pays, à commencer par la France sur cette question, nous continuerons à faire malheureusement de la *realpolitik*.

Ce vœu, à titre personnel je le voterai, mais je ne me fais pas d'illusion. Les affaires, c'est toujours les affaires. Tant que nous ne prenons pas notre position, notre responsabilité sur la question des migrants et je vous regarde, Madame, excusez-moi, parce que c'est à vous que je pense en premier dans cette assemblée, tant que nous ne prenons pas notre part sur l'accueil, et nous en avons pour cinq générations, Madame Baron, pas une, pas deux, pas trois, sur cette question des migrants, nous continuerons à être les serviteurs d'Erdogan. Donc, Gabriel, j'ai envie de dire que la question ce n'est pas le projet d'Erdogan, c'est à l'Europe qu'il faut demander quel est son projet à elle par rapport à cette question des migrants. Merci.

M. le Maire : Merci. Madame Alirol.

Mme Alirol : Je veux simplement dire que je ne prendrai pas part au vote.

M. Le Maire : Nous considérons donc que vous avez quitté la salle, puisque le principe de ne pas prendre part au vote n'existe pas. Nous considérons donc que vous n'êtes pas

présente à l'assemblée et vous serez de fait décomptée du nombre de votants. Madame Baron, pour une dernière intervention avant le vote.

Mme Baron : Excusez-moi, je n'ai pas du tout compris ce qu'a dit Monsieur Id Elouali parce que je ne suis pas du tout dans ce genre de choses. Si vous me mettez tout sur le dos, cela ne va pas du tout. Venez, je vous expliquerai ce que je pense.

M. le Maire : C'est ce que je j'allais vous proposer. Attendez que je suspende la séance. Je propose un tête-à-tête en dehors de l'ordre du jour du Conseil. Merci Madame Baron. Vous vouliez peut-être aussi parler du vœu ou vous vouliez juste répondre à Monsieur Id Elouali ?

Mme Baron : Je parle aussi du vœu, si vous voulez. Nous votons pour le vœu, bien entendu.

M. le Maire : Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je voulais dire deux choses. Je suis en accord avec tout ce qui a été dit. J'ai déjà expliqué ici, lors d'un précédent vœu, mon admiration pour le peuple kurde. Ce n'est pas nous, en Occident, qui détenons la meilleure culture. Nous avons ici notre démocratie, eux ne sont pas des démocrates, etc. Je ne fais pas partie des donneurs de leçons de l'Occident. Les gens ont des coutumes pour vivre et le peuple kurde est un peuple magnifique, avec des coutumes magnifiques – dont certaines que je ne partage pas, on ne peut pas tout partager – et qui, malheureusement, a été trahi plus d'une fois. Cette fois-ci, s'il n'y a pas de réaction, cela peut être à la fois fatal.

Tous les gouvernements, une fois qu'ils les ont bien aidés, les laissent tomber par manque de courage, bien qu'il soit difficile de prendre une position. Est-ce qu'il faut provoquer une guerre mondiale – parce que cela risque de se terminer ainsi ? La France doit prendre ses responsabilités. Faut-il envoyer nos avions de chasse bombarder Erdogan ? Vous imaginez les conséquences, parce qu'à la limite, il n'y a que cela qui peut l'arrêter ? Je n'ai pas la réponse, mais je vais voter ce vœu. Vous allez peut-être être surpris mais je suis d'accord avec ce qu'a dit Monsieur Id Elouali, mais avant que Madame Baron prenne la parole. Vous n'ignorez pas dans la salle tout ce qui peut m'opposer à Madame Baron et le souvenir amer des dernières élections mais là je pense, Monsieur Id Elouali, que vous avez peut-être été un peu loin. Autant, lorsque l'on parle de Thiais, on peut prendre cela avec humour, mais quel que soit le collègue dans la salle, on ne peut quand même pas lui faire porter la responsabilité de ce qui se passe. Je tenais quand même à le dire parce qu'il ne faut pas trop pousser, malgré certaines déclarations qu'elle a faites et que je ne partage pas

M. le Maire : Merci. Nous passons au vote.

Le vœu proposé est adopté à l'unanimité (42 votants, 1 personne ne prend pas part au vote)

M. le Maire : Je vous remercie. Prochain Conseil municipal, ici même le 23 mai.

Bonne fin de soirée à tous.